

# Joseph, Auguste, Alexandre Beauchesne (1819-1887)

## La vocation écorchée

par Jean-Jacques LOISEL

### Introduction

Joseph Auguste Alexandre Beauchesne, des prénoms et un nom qui respirent la force, la conquête et la robustesse. Et pourtant l'homme qui les porta a sombré dans l'anonymat le plus complet, tant pendant sa vie que depuis sa mort. S'il existait un tombeau du prêtre inconnu du XIX<sup>e</sup> siècle, il en serait probablement l'occupant. Mais alors ?

À l'occasion d'une étude sur le pèlerinage de Villethiou de la Révolution à 1914, nous apprenons que Joseph Beauchesne en a été le chapelain un quart de siècle durant et sous trois régimes politiques différents (deux Républiques et un Empire). Cependant, les publications sur Villethiou omettent de le citer ou ne le font que du bout de la plume. La cause essentielle du silence gêné tient à un changement de statue qui fit scandale en son temps. Sur ce point et maints autres démêlés, Beauchesne a beaucoup écrit à ses évêques successifs, aux vicaires généraux, à ses confrères, aux autorités élues ou institutionnelles. Si l'histoire, même locale, est restée muette à son sujet, lui a écrit son histoire par correspondances interposées.

Cette étude a consisté, pour une bonne part, à rassembler des fragments de vie épars, du secrétariat de l'évêché de Blois à la cure de Couture-sur-Loir, en passant par celle de Chitenay, le noviciat jésuite de Saint-Acheul et la chapellenie de Villethiou. La trame réunit les rêves, les espoirs, les angoisses, les polémiques et les échecs qui ont nourri la vie d'un ecclésiastique souvent torturé mais toujours soucieux de s'expliquer, de se défendre, de se justifier.

Au fil des lettres, semées par les circonstances et décousues au départ, Joseph Duchesne a filé inconsciemment le fil d'Ariane d'un destin où l'ordinaire le dispute à l'exemplaire, où les grands élans côtoient les petites mesquineries. Bref, de quoi piéger un historien local...<sup>1</sup>

### « À peine ma tige était sortie du rocher qu'elle fut battue du vent » (Chateaubriand)

#### Le rêve jésuite

Les informations sur Joseph Beauchesne sont très fragmentaires avant son entrée en sacerdoce. Toutefois, dans une lettre écrite à l'évêque de Blois en juin 1845, il éclaire de quelques lueurs les années de jeunesse et le cheminement vers sa vocation :

*[...] La réception du sacerdoce bien loin de refroidir en moi la pensée d'entrer dans la Compagnie de Jésus n'a fait que l'augmenter encore davantage et la rendre de plus en plus puissante et irrésistible, en quelque sorte. Ce n'est plus seulement aujourd'hui, Monseigneur, un attrait, un désir de perfection ; c'est un besoin intérieur qui me captive tout entier [...].*

*[...] C'est dans ma troisième année de petit séminaire (cours de 3<sup>e</sup>) que cette pensée a commencé à se fixer dans mon cœur.*

*[...] Je reçus la tonsure cléricale à la fin de mon année de Philosophie. C'est d'après cette impression que j'écrivais à une de mes cousines, Religieuse de la Providence de Ruillé : « Je ne sais pas ce que Dieu fera de moi, il semble vouloir m'appeler à entrer en religion » [...].*

---

<sup>1</sup> L'auteur tient à remercier les personnes qui l'ont aidé dans ses recherches : L'abbé Ougazeau, archiviste du diocèse de Blois ; l'abbé Francis Lecomte, archiviste-bibliothécaire du diocèse d'Amiens ; le Père Robert Bonfils, archiviste de la Compagnie de Jésus. D'autre part, cette étude n'aurait peut-être jamais été entreprise sans l'effet d'entraînement des travaux de la commission historique pour le Tricentenaire du diocèse de Blois, présidée par François Lebrun.

[...] *Je ne cesse de prier Dieu tous les jours et chaque jour ce besoin devient plus pressant et plus impérieux pour moi. Dans cet état, il n'y a qu'une seule chose qui me soutient, c'est la confiance et l'espérance en mon Sauveur par Marie. Oui, Monseigneur, par Marie ; car c'est à cette bonne Mère que je dois tout, et c'est aussi par elle que j'espère tout obtenir ; Marie ne m'a jamais abandonné [...].*

*À la répugnance pour le ministère ordinaire vient se joindre le besoin de renoncer à tout, pour ne m'attacher qu'à Dieu seul. Tout ici-bas m'est devenu pénible et un sujet d'ennui [...]. Je sens le besoin d'un grand dévouement, d'une grande liberté intérieure, je sens en un mot le besoin de vivre et mon cœur se dessèche [...].*

[...] *Dieu, Monseigneur, a mis en moi une inclination à ne jamais demeurer satisfait, tant que je vois quelque chose de plus parfait à atteindre ; et cette inclination du naturel, du physique, si je puis m'exprimer ainsi, s'appliquant aux œuvres de la foi et de la religion, me fait tendre sans cesse à une vie de sacrifice et de dévouement que je ne puis trouver dans le ministère ordinaire [...].<sup>2</sup>*

Quelques phrases écrites dans la suite de la même lettre laissaient entrevoir l'opposition de la mère à l'ambition sacerdotale du fils : *Pour entrer dans l'état ecclésiastique, il m'a fallu combattre tous les reproches, toutes les oppositions d'une Mère alarmée qui avait des vues sur moi pour le soutien de sa famille [...].*



*Le village de Meslay, niché dans la vallée du Loir, à quelques kilomètres de Vendôme. Son église est sous le patronage de saint Calais.*



Une notice émanant du noviciat jésuite de Saint-Acheul, en 1848, meuble un peu le vide existant au niveau des archives du petit séminaire de Blois. Ce document résumait, en effet, le cursus de Joseph Beauchesne avant son arrivée à Saint-Acheul. On y apprend tout d'abord que, né à Meslay près de Vendôme le 5 décembre 1819, il était fils d'Isabelle Talbot, avait deux frères et deux sœurs ; que le niveau de la fortune familiale était « médiocre ». Ce terme semble caractériser le début de vie de notre personnage : ainsi sont résumées les deux premières années passées au petit séminaire de Blois et les quatre ans d'études au grand séminaire. Seule éclaircie dans la médiocrité : la troisième année du petit séminaire, celle précisément où s'éveilla le rêve de la Compagnie de Jésus ; le jeune élève obtint alors des résultats qualifiés de « bons »<sup>3</sup>.

Au grand séminaire, Beauchesne fit ses trois dernières années de formation *partim in maj. Sem. partim privatim*. Cette formule était-elle liée à des difficultés financières de la famille ? En effet, nous avons retrouvé sa trace dans les archives du grand séminaire, plus précisément dans les documents consacrés aux bourses accordées aux élèves :

.1. En novembre 1840, il succédait comme boursier à Jean-Marie-Amédée Dézairs qui venait d'abandonner ses études. Il était alors en classe de philosophie et présenté comme *fils de femme veuve*.

<sup>2</sup> Archives diocésaines de Blois [par la suite : Dioc 41], 29 K 5, dossier J. Beauchesne.

<sup>3</sup> Archives de la Compagnie de Jésus, *Notæ novitiorum 1836-1895*, vol. 1, cote B – Pa 10.

.2. Un autre état, du 3 février 1845, signalait que Beauchesne avait été ordonné prêtre et qu'Édouard Célestin Landau le remplaçait comme boursier.



*Le grand séminaire de Blois*

Ces archives permettent aussi de repérer quelques condisciples qui croisèrent ultérieurement sa vie, comme :

- François-René Pillette, presque né le même jour (14 décembre 1819) à Trôo et qui devait lui succéder dans la cure de Chitenay.

Benoît-Dominique Poussin, futur curé de Villedieu<sup>4</sup>.

La notice de Saint-Acheul nous éclaire aussi sur les étapes décisives vers le sacerdoce :

- 1841 : première tonsure.

- 1842 : ordres mineurs.
- 1843 : sous-diaconat.
- 1844 : diaconat.
- 1845 : prêtrise conférée par M<sup>gr</sup> Fabre des Essarts.

Dès ses premiers écrits, Joseph Beauchesne apparaissait comme un être épris d'absolu, assoiffé d'une cause à laquelle se dévouer corps et âme, plus apte à la démesure qu'à la demi-mesure. Les accents qu'il trouvait pour exprimer la vigueur de ses appels intérieurs étaient bien dans la note du romantisme ambiant. De même, l'attirance pour la Compagnie de Jésus était-elle ressentie comme la porte ouverte sur le sacrifice : en ce XIX<sup>e</sup> siècle où l'Europe s'appropriait le monde en vagues pionnières ou colonisatrices, de vastes champs d'évangélisation et d'action missionnaire s'ouvraient. Bien qu'il n'ait pas précisé ses motivations sur ce point, nous pensons que là était son aspiration plus que vers une fonction enseignante où l'esprit de sacrifice était moins évident. Joseph Beauchesne était bien un pur produit de son époque et non un marginal exalté.

Au fil du temps, l'espérance devint obsession, torture incessante :

- 29 juin 1845 : *Mon esprit continuellement occupé de cette pensée devient incapable d'aucune application, par suite de la tension d'organes qui en résulte* (lettre à l'évêque)<sup>5</sup>.
- 25 août 1845 : [...] *Je ne connais rien de plus propre à ruiner la santé, fût-elle très robuste, que d'être ainsi sous le coup d'une pensée qui ne laisse aucun repos, pas même pendant le sommeil. Le physique, le cœur et l'esprit, tout s'use dans cet état [...]* (lettre à l'évêque)<sup>6</sup>.

Beauchesne débuta sa carrière au secrétariat de l'évêché de Blois. La notice de Saint-Acheul précise qu'il occupa cette fonction de secrétaire pendant deux ans. En fait, peut-être ne le fut-il que de janvier 1845, date de son accession à la prêtrise, à février 1846 qui vit son installation à la cure de Chitenay... À moins qu'il ne soit entré au secrétariat avant d'être ordonné prêtre. Rien ne permet d'éclairer les raisons de cette nomination : avait-on repéré la propension de Joseph Beauchesne à rédiger des lettres avec un style facile, voire alerte, parfois même piquant ? Ou bien était-ce une mesure de protection du nouvel évêque de Blois (mais qui connaissait très bien le clergé de son diocèse où il avait été, pendant vingt ans, un vicaire général très influent) ?

Un peu de fatigue, avait sans doute diagnostiqué le prélat en voyant son jeune subordonné se consumer. Qu'à cela ne tienne ! Quelques bonnes journées de repos et il n'y paraîtrait plus. Mais le malaise était autrement profond et enraciné :

*Vous espériez que les quelques jours de vacances que vous avez bien voulu m'accorder me feraient du bien ; je l'espérais aussi et pourtant il en est résulté pour moi un effet tout contraire : je suis*

<sup>4</sup> Les informations concernant le grand séminaire sont extraites de Dioc 41, 10 S 1. L'abbé Poussin est l'auteur d'une brochure intitulée *Notre-Dame de Villedieu et son pèlerinage*.

<sup>5</sup> Dioc 41, 29 K 5, lettre à l'évêque.

<sup>6</sup> Ibid.

*revenu plus fatigué ou du moins autant que je l'étais auparavant, et en outre plus dégoûté du monde, plus las de la vie [...].*



*L'ancien évêché de Blois, aujourd'hui hôtel de ville*

*[...] Rester au secrétariat ou aller dans le ministère, voilà l'alternative où je me vois placé ; eh bien, dans l'une ou l'autre hypothèse ma santé est en danger. Le secrétariat est trop opposé à mes goûts et à mes besoins intérieurs [...]. Le ministère n'est pas moins effrayant pour moi ; la seule pensée que je pourrais bien y être envoyé est pour moi comme un fardeau qui m'accable et me serre fortement le cœur [...]. Le monde, sa vue même me fait mal, j'y suis gêné et il semble que j'y respire mal à l'aise [...]*<sup>7</sup>.

Ce mal-être n'avait alors rien d'exceptionnel, mais il plaçait Joseph Beauchesne dans une situation contradictoire dès l'aube de sa carrière, puisque les deux voies qui s'ouvraient à lui ne lui suscitaient que répugnance. C'est pourtant vers la seconde, le « ministère », qu'il fut orienté ; et on imagine dans quel état d'esprit il prit possession de la cure de Chitenay, gros village de 1 277 habitants, le 15 février 1846.

### **Chitenay ou le « ministère ordinaire »**

Le début de l'exercice de Beauchesne à Chitenay fut calme, du moins en apparence. Tout juste, au début de 1847, fit-il part au vicaire général d'une contestation à propos des bancs de l'église : *Je viens aujourd'hui soumettre à vos réflexions une chose qui pourrait bien amener des conséquences assez graves [...]. C'est une question de banc dans l'église. En faisant refaire les bancs de l'église, je gagne plusieurs bancs soit parce que les bancs étaient d'une grandeur démesurée soit parce qu'il y avait plusieurs espaces libres que j'ai utilisés. Maintenant, où dois-je affermer ces bancs que j'ai en plus ?*<sup>8</sup>

Beauchesne avait ainsi réussi à grignoter quelques places supplémentaires et deux personnes avaient des prétentions sur l'une d'elles. Broutilles, certes, mais dans un village les querelles de préséance ou de susceptibilité pouvaient avoir de grands effets...

D'autant plus que Chitenay connaissait les premiers soubresauts d'un schisme, celui du village de Cormeray qui ambitionnait de constituer une paroisse et une commune indépendantes. Vers 1845, c'est-à-dire juste avant l'installation de Joseph Beauchesne, fut créée une « commission pour la fondation de la chapelle de Cormeray ». Ses membres – parmi lesquels le D<sup>r</sup> Desfray, président ;

---

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Dioc 41, 57 N 1 A, dossier de la paroisse de Chitenay.

l'imprimeur Dézairs-Lecour, trésorier à Blois ; Fromet, trésorier à Cormeray ; de la Saussaye, secrétaire, – justifiaient ainsi leur initiative :

*Les habitants du village de Cormeray et des environs, éloignés de quatre kilomètres des églises paroissiales les plus voisines, sont en outre séparés d'elles par des chemins dont le sol argileux en rend le parcours impossible pendant l'hiver. Ainsi privés, une partie de l'année, d'assister aux offices du dimanche, ils ont formé le projet d'élever une chapelle où la messe pourrait être célébrée par M<sup>r</sup> le Curé de la paroisse de Chitenay, sur le territoire de laquelle se trouve situé leur village. Ce projet, communiqué à M<sup>gr</sup> l'évêque de Blois, a été honoré de son approbation et l'autorisation de consacrer la chapelle à sa destination religieuse sera sollicitée du gouvernement, aussitôt que les moyens d'exécution lui auront été soumis [...]*<sup>9</sup>.



*Le bourg et l'église de Chitenay*



Des oppositions se firent jour au sein du conseil municipal et du conseil de fabrique de Chitenay qui voyaient cette scission d'un mauvais œil ; on peut supposer que dans le second, Beauchesne avait son mot à dire : dans quel sens ?... La hiérarchie ecclésiastique trancha en faveur des partisans de la chapelle :

*Considérant que l'opposition faite à cet établissement par les conseils de la fabrique et de la commune n'est fondée que sur des motifs d'intérêt matériel qui, d'une part, ne peuvent pas contrebalancer les avantages religieux qui en résulteraient pour les habitants de Cormeray ; et qu'en outre, si quelques individus en éprouvaient quelque détriment, il devrait être peu considérable puisqu'il est notoire que peu d'habitants du village fréquentent l'église de Chitenay [...]*<sup>10</sup>.

Le projet fut promptement mené à bien puisque, le 1<sup>er</sup> juillet 1847, eut lieu la bénédiction de la chapelle et de sa cloche au milieu d'un parterre de personnalités et de notables. On reconnaissait M<sup>gr</sup> Fabre des Essarts, évêque de Blois ; MM Doré et Morisset, respectivement archidiacres de Blois et de Vendôme ; des chanoines de la cathédrale, les curés de Contres, Cheverny, Cour-Cheverny et, bien sûr, Joseph Beauchesne, curé de Chitenay. Étaient aussi présents : le préfet de Loir-et-Cher, Lezay-Marnésia ; MM. Miron de l'Espinay, de La Saussaye, etc.

La nouvelle chapelle fut placée sous le patronage de la Vierge et l'évêque de Blois incita le curé de Chitenay à venir dire régulièrement la messe à Cormeray. Ce n'était pas le premier sanctuaire en ce lieu puisqu'on peut lire dans la réponse au questionnaire de 1840 sur le culte des saints qu'il existait *une ancienne chapelle au village de Cormeray, mais personne n'a pu me dire à quel saint cette chapelle était dédiée. Plusieurs se souviennent d'y avoir entendu la messe, sans savoir quel saint on y invoquait*<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Dioc 41, 66 N, dossier de la paroisse de Cormeray.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Dioc 41, 57 N 1 A.

À Chitenay, la dévotion à la Vierge était inscrite dans les siècles. Dans l'église, une chapelle lui aurait été consacrée dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Puis un pèlerinage se développa, qui trouva sa pleine reconnaissance au XVII<sup>e</sup> siècle :

- En 1623, une bulle de Grégoire XV accorda une indulgence plénière à ceux *qui visiteront la Vierge audit lieu, les cinq festes de Notre-Dame* ;
- En 1674, le pape Clément X confirma les faveurs de Rome : *Nous accordons miséricordieusement en Notre Seigneur, par ces présentes, pour sept ans seulement, Indulgence plénière et rémission de leurs pechez, à tous fidèles chrestiens de l'un et l'autre sexe, lesquels vrayement repentans, confessez et repeus de la Sacrée Communion, visiteront chacun an dévotement l'église parrochiale de Nostre-Dame de Chistenay [...]*<sup>12</sup>.

L'église fut reconstruite au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, en grande partie grâce à la générosité du curé. Après la Révolution, le pèlerinage se rétablit mais sans retrouver son lustre d'antan. La première confirmation du XIX<sup>e</sup> siècle n'eut lieu qu'en 1837 et M<sup>gr</sup> de Sausin l'administra à un maigre troupeau de 163 fidèles.



L'église de Cormeray

Quelques années plus tard et dans des circonstances obscures, l'ancienne statue de la Vierge fut mise au rebut. Sachant – on le verra plus loin – que Joseph Beauchesne a connu ultérieurement de grosses difficultés à Villethiou pour avoir opéré un changement de statue, on ne peut s'empêcher de songer à lui pour un fait du même ordre survenu à Chitenay. Dans une liasse de notes manuscrites, l'abbé Rabier écrit, après avoir évoqué la visite de l'évêque en 1837 :

*Un peu après, un fait des plus regrettables contribua encore à diminuer le nombre des pèlerins de N.-D. de Chitenay. La vieille statue vénérée depuis tant de siècles dans notre église et devant laquelle tant de générations avaient fléchi les genoux fut enlevée de son piédestal et plus tard déposée dans le jardin des religieuses de Saint-Paul de Chartres. La vénérable statue fut de là transportée dans la chapelle du château où elle est encore actuellement*<sup>13</sup>.

Quels curés pourraient être mis en cause dans les années suivant 1837 ?

.1. Gabriel FLATTET, en poste depuis le 5 juin 1835. Il ne semble pas avoir porté un intérêt majeur au pèlerinage déclinant, si l'on en croit sa description dans le questionnaire de 1840 sur le culte des saints : *Il existe un pèlerinage en l'honneur de la Sainte Vierge le jour de l'Assomption, lequel a été très célèbre autrefois et qui date probablement aussi de l'origine de la paroisse. J'ai encore trouvé dans la sacristie quelques restes des ex-voto qu'on y apportait, mais tous les souvenirs ont disparu, maintenant on vient seulement en voyage des paroisses voisines sans faire d'offrande comme autrefois [...]*<sup>14</sup>.

.2. Joseph BEAUCHESNE lui succéda de 1846 à 1848. Aucun document n'autorise à lui attribuer la paternité de ce changement, mais son comportement ultérieur à Villethiou laisse planer le doute. Et son passage à Chitenay correspond assez bien à « un peu après » 1837.

.3. René-François PILLETTE s'installa en février 1848 et demeura vingt ans à Chitenay. S'il avait fait périliciter le pèlerinage, on imagine difficilement qu'il ait pu rester aussi longtemps dans cette cure. De plus, il a fortement contribué à redonner un éclat à cette dévotion, ce qui faisait écrire à l'abbé R. en 1889 : *Il y a cinquante ans, les pèlerins étaient encore assez nombreux, aux deux dates du 15 août*

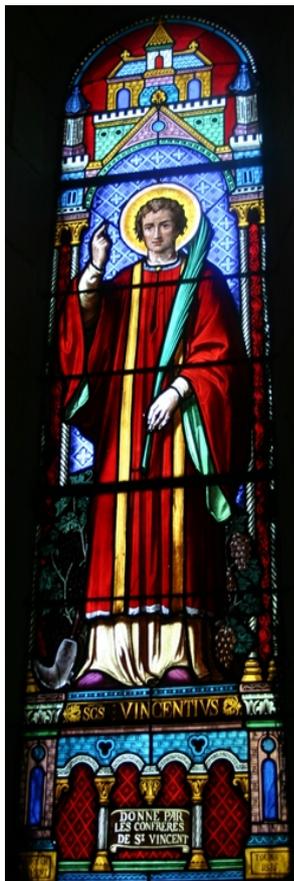
<sup>12</sup> Abbé R..., *Notes historiques sur la paroisse de Notre-Dame de Chitenay, extraites des archives*, Blois, 1889, p. 4. L'abbé R... est, à n'en pas douter, l'abbé Rabier.

<sup>13</sup> Dioc 41, 57 N 1 A, notes manuscrites de l'abbé Rabier.

<sup>14</sup> Dioc 41, 57 N 1 A.

et du 8 septembre : on en peut juger par le nombre de petits pains que les boulangers vendaient aux personnes à jeûn pour leurs dévotions. Aujourd'hui on évalue les pèlerinages au nombre de 2 à 300 [...] <sup>15</sup>.

En fait, entre ses chapelles de Chitenay et de Cormeray, Joseph Beauchesne ne rêvait que d'une chose : les quitter pour rejoindre la Compagnie de Jésus. Et l'évêque qui ne se décidait pas à l'aider ! *Après bientôt un mois d'attente, je suis bien surpris de n'avoir reçu aucune réponse de Votre Grandeur à la demande que je vous ai adressée dans deux circonstances. Quelles sont vos intentions par rapport à la paroisse de Chitenay ? Il est temps désormais de me faire sortir de cette incertitude. Aujourd'hui je vous demanderai si votre volonté est de me laisser partir incessamment de Chitenay ou bien si vous voulez que j'y demeure. J'allais à Vous, Monseigneur, avec le cœur d'un enfant disposé à faire la volonté de Dieu, votre réception m'a cruellement frappé et votre long silence après une année de résignation calme achève ce que de longues tracasseries avaient déjà commencé, mais je m'arrête car je dirais trop de choses, ma véritable franchise m'entraînerait trop loin* <sup>16</sup>.



*Saint Vincent à l'honneur à Cormeray*

De toute évidence, la patience de Joseph Beauchesne était soumise à rude épreuve. Et c'est alors qu'on osa s'attaquer à une parcelle de son autorité ! Agression insupportable pour ce caractère intransigeant, aux arêtes vives (il en fut ainsi jusqu'à son dernier souffle) :

*Lorsque, samedi dernier, je fis connaître à Votre Grandeur le projet qu'avaient les habitants de Cormeray de célébrer la fête de saint Vincent dans la chapelle sur cette partie de ma paroisse, je ne me suis point trompé : M<sup>r</sup> Dézairs qui est le grand ordonnateur de tout ce qui se fait en ce lieu, dispose tout en conséquence [...]. La messe de saint Vincent est une messe de confrérie qui se célèbre chaque année dans l'église de N.-D. de Chitenay. Déjà M. Dézairs m'avait demandé il y a six semaines si cette messe pourrait avoir lieu, je lui ai répondu tout naturellement que non, et voilà qu'aujourd'hui les choses n'en vont pas moins leur train, tout cela se fait dans l'ombre en dehors de*

<sup>15</sup> Abbé R..., *op. cit.*

<sup>16</sup> Dioc 41, 29 K 5, 31 août 1847.

toute règle, sur ma paroisse, sans m'en avertir, malgré mon refus motivé. Qui donc a réglé les choses ? Je ne puis en douter, M<sup>r</sup> Thoré de concert avec M. Dézairs [...] <sup>17</sup>.

L'incident révélait d'autres facettes de la personnalité de Beauchesne :

- La franchise, qui l'amenait à dénoncer sans fard et sans retenue ce qu'il considérait, à tort ou à raison, comme des positions négatives à son égard.
- La croyance à des complots, réels ou imaginaires, fomentés contre son autorité ou son action.

La mise en cause du vicaire général Thoré n'était pas la marque d'une grande prudence diplomatique, alors même que le départ du curé de Chitenay semblait déjà programmé : [...] *J'ai pensé, à cause des difficultés dans lesquelles je suis engagé, qu'il serait peut-être mieux que ne fisse connaître mon départ que le dimanche 30 du courant, afin de me donner le temps de peut-être pacifier les choses* [...] <sup>18</sup>. En effet, l'« affaire de la Saint-Vincent » devait battre son plein puisque la lettre était datée du 18 janvier et que le patron des vigneron est fêté le 22 (ou peut-être, cette année-là, le dimanche 23).

*Pacifier...* Il y avait bien loin du désir à la réalité. Au cas où l'évêque n'aurait pas bien perçu le tempérament peu nuancé du prêtre, celui-ci enfonça le clou quelques jours plus tard : *Si je ne devais pas bientôt quitter Chitenay, je partirais sur le champ pour vous dire que je cesse dès aujourd'hui d'être curé de Chitenay* [...]. *Il est impossible, Monseigneur, de pousser l'arbitraire, l'abus de l'autorité plus loin, je dis cela pour M. Thoré qui s'est conduit d'une manière qui ne me permet pas de la qualifier. Je serais tenté de croire qu'il y a deux évêques dans le diocèse, l'un qui dit oui et l'autre qui dit non* [...]. Et le curé de Chitenay mettait la cerise sur le gâteau dans son post-scriptum : *Cette lettre n'est point contre l'autorité ; je la respecte, mais elle se rend peu respectable* <sup>19</sup>.

Cette fois, c'en était trop et M<sup>re</sup> Fabre des Essarts ne put dissimuler son irritation : *J'ai reçu avec un sentiment bien pénible la nouvelle lettre de récrimination qu'il vous a plu de m'adresser le 22 janvier. Je l'ai acceptée comme toutes les autres lettres injurieuses que vous êtes en possession d'adresser à votre Évêque depuis votre sacerdoce. Quoiqu'il en soit, je désire bien ardemment que cette manière d'être et de faire si opposée à l'esprit de foi et surtout à l'esprit d'obéissance sacerdotale n'arrête en rien le cours des grâces de Dieu sur vous. Mais je dois vous le dire ici, Monsieur le Curé, quand bien même votre Évêque ou ceux qui partagent son autorité auraient tort dans la manière dont ils agissent, il ne vous serait pas permis ni de leur parler ni de leur écrire sur le ton de violence que vous vous arrogez* [...].

*Maintenant, Monsieur le Curé, je viens vous annoncer que votre mission à Chitenay finira lundi matin, que vos pouvoirs pour cette paroisse cesseront et que vous serez libre ce jour-là même de suivre votre vocation* [...].

*Je fais des vœux bien sincères pour que le Seigneur bénisse vos pieux desseins de vocation et je vous remercie du temps que vous avez bien voulu accorder au Diocèse depuis la retraite qui a fixé définitivement votre choix et votre détermination pour la Compagnie de Jésus* [...] <sup>20</sup>.

Le premier mouvement d'humeur à peine passé, Joseph Beauchesne regretta vivement ses propos et, le jour même, il répondit à son évêque : *Avant que j'eusse reçu votre lettre de ce jour, je pressentais la peine vive et profonde qu'avait dû vous causer ma lettre du 22 janvier* [...].

*Deux choses me sont fatales : sentir trop vivement les choses, vouloir passionnément le bien pour lequel je me suis dévoué pendant deux ans et plus dans la paroisse de Chitenay.*

[...] *Maintenant, je vais quitter la paroisse de Chitenay et le diocèse en emportant avec moi le regret vif et profond de m'être attiré votre disgrâce* [...] <sup>21</sup>.

Le curé de Chitenay ne voulut pas quitter sa paroisse sans y laisser une marque de sa générosité sacerdotale : *Je viens aujourd'hui pour réaliser le désir que j'avais conçu depuis longtemps, vous prier, Monseigneur, de vouloir bien accepter le mandat ci-joint pour le montant être employé à faire prêcher une retraite par un Père de la Compagnie de Jésus dans la paroisse de Chitenay, lorsque*

---

<sup>17</sup> Ibid., 17 janvier 1848.

<sup>18</sup> Ibid., 18 janvier 1848.

<sup>19</sup> Ibid., 22 janvier 1848.

<sup>20</sup> Ibid., 2 février 1848.

<sup>21</sup> Ibid.

*vous le jugerez plus utile pour le bien de cette pauvre paroisse que je n'oublierai jamais devant Dieu [...]*<sup>22</sup>.

En mai 1848, Beauchesne écrit à l'évêque depuis le noviciat jésuite de Saint-Acheul ; le remords ne l'avait point quitté : *C'est maintenant surtout que je sens vivement le prix de la faveur que Votre Grandeur a bien voulu m'accorder, en me permettant de venir me réfugier dans cette chère retraite après laquelle je soupirais depuis bien longtemps ; [...] je n'ai qu'un regret que je conserverai toujours, celui de vous avoir contristé d'une manière aussi profonde, au moment même où Votre Grandeur me permettait de partir.*

*La peine que j'en ressens ne s'effacera point de mon cœur, parce que j'ai offensé dans votre personne celui que je considérai et que j'aimai comme un Père [...]*<sup>23</sup>. Déclaration d'autant plus symbolique que Beauchesne avait été dès sa jeunesse orphelin de père...

Lorsque Joseph Beauchesne se rendit à Amiens, l'ancienne abbaye de Saint-Acheul, au faubourg de Noyon, était la résidence des pères jésuites et *abritait les Pères du troisième an, un noviciat et un théologal*<sup>24</sup>. En 1836, l'évêque d'Amiens l'avait déclarée « École de hautes études ecclésiastiques ». Mais sur intervention du gouvernement, l'établissement d'enseignement avait été dissous. Cependant, les jésuites étaient demeurés sur place et animaient un noviciat de leur Compagnie.

En fait, Beauchesne ne séjourna que très brièvement dans cette « retraite ». Selon sa notice, il fut *dimissus Sancti Acheoli die 12 aug. 1848*, donc le 12 août 1848. À propos du terme *dimissus*, le Père R. Bonfils, responsable des Archives jésuites, donne l'explication suivante : *Il est alors « dimissus », ce qui ne se traduit pas forcément par renvoyé mais est un terme technique pour dire qu'il arrête l'expérience du noviciat. La raison n'est pas donnée. C'est le plus souvent la constatation d'une absence de vocation religieuse jésuite*<sup>25</sup>.

Ainsi donc, pour des raisons qui demeurent inconnues, l'aventure jésuite de Joseph Beauchesne dont le rêve l'avait habité depuis des années, tourna court en quelques mois.

### **Au « purgatoire » du Temple**

Une piste permet de combler la lacune dans la vie de Joseph Beauchesne, entre son départ du noviciat jésuite de Saint-Acheul (12 août 1848) et son arrivée à Villethiou (juin 1850). Le registre des ordonnances de M<sup>gr</sup> Fabre des Essarts mentionne que, le 11 juin 1850, Beauchesne fut transféré de la succursale du Temple à celle de Longpré et nommé en même temps chapelain de Villethiou<sup>26</sup>.

Le dossier de la paroisse du Temple, aux Archives diocésaines de Blois, contient quelques informations complémentaires<sup>27</sup>. Joseph Beauchesne avait pris possession de la desserte du Temple le 21 août 1848, c'est-à-dire une semaine après son retrait officiel du noviciat jésuite. Ce qui signifiait un retour très rapide dans le diocèse de Blois. Il obtint donc sans trop de peine le pardon de son évêque ; mais il lui fallut refaire ses preuves dans le « ministère ordinaire » et la petite paroisse du Temple (398 habitants en 1846 ; 381 en 1851), nichée dans les profondeurs bocagères du Perche vendômois, prit pour le jeune prêtre les couleurs d'un purgatoire.

D'ailleurs, pendant les vingt-deux mois qu'il passa dans le canton de Mondoubleau, Joseph Beauchesne se montra discret et évita de défrayer la chronique diocésaine. Une seule lettre, écrite par le curé du Temple à son évêque le 3 octobre 1849, mérite d'être retenue pour son intérêt biographique :

---

<sup>22</sup> Ibid., 12 février 1848.

<sup>23</sup> Ibid., 21 mai 1848.

<sup>24</sup> Abbé J.B.M. ROZE, *L'Église d'Amiens de 1734 à 1856*, Amiens, 1874, p. 246.

<sup>25</sup> Lettre adressé à l'auteur, le 21 mai 1996.

<sup>26</sup> Dioc 41, 1 D 10 B, p. 251.

<sup>27</sup> Dioc 41, N 255 (Dossier de la paroisse du Temple). J. Beauchesne apparaît avec son nom orthographié « Beauchêne » et à la date de 1848, dans la liste des curés du Temple dressée par R. de Saint-Venant (*Dictionnaire du Vendômois*).



*L'église Notre-Dame du Temple, près de Mondoubleau*

*J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Grandeur les pouvoirs qu'elle a bien voulu me donner il y a un an passé, pour l'administration spirituelle de la paroisse du Temple. Ne les lui ayant pas transmis avant son départ pour le Concile, usant en cela de la prorogation qu'elle a bien voulu m'accorder de vive voix, j'ai préféré attendre que vous fussiez de retour, Monseigneur, pour vous faire cette [sic] envoi.*

*S'il m'était permis d'avoir quelque regret, ce serait de ne pouvoir me présenter en personne, afin de subir comme tous les jeunes prêtres l'examen préalable ; mais Dieu en a ordonné autrement, et c'est là ce qui, en ce point comme en plusieurs autres, me fait trouver le calme et la paix.*

*Je viens donc prier Votre Grandeur de vouloir bien me proroger les pouvoirs qu'elle m'a déjà accordés une première fois, jusqu'à ce que ma santé me permette de me présenter aux examens.*

*J'ai pensé, il y a bientôt un mois, que je touchais au terme ; mais depuis ce temps, le mal s'est ravivé de nouveau, surtout quant à la tête, d'une manière assez pénible, quoique dans des proportions moins grandes que par le passé. Toutefois, l'amélioration dont j'ai eu l'honneur de faire part à Votre Grandeur, se fortifie peu à peu, les organes de la voix par exemple, sont beaucoup moins fatigués, l'estomac aussi prend de la force en somme, le Médecin voit un mieux réel et me semble espérer un retour à la santé qui pourrait bien ne pas être long maintenant.*

*[...] J'oubliais de vous informer que le conseil [de fabrique] avait perdu ses droits à l'élection, ne l'ayant pas fait durant le laps de temps que lui accordait la loi. Ce choix prouve deux choses : que nous sommes bien pauvres en hommes tant soit peu capables, nous avons cela de commun avec plusieurs autres paroisses ; et en second lieu, qu'il y a peu de bonne volonté et encore moins de bonnes dispositions parmi ceux qu'on aurait pu présenter.*

*[...] J'ai pu enfin débrouiller les affaires de la fabrique, payer une partie des dettes arriérées et établir les comptes que je vous transmettrai après qu'ils auront eu l'assentiment du conseil, dans la réunion du dimanche 7 du courant [...] <sup>28</sup>.*

Ce texte laisse supposer que Joseph Beauchesne a rencontré de sérieux problèmes de santé, qui pourraient bien être la cause de son renoncement à l'expérience du noviciat. Il confirme aussi les fréquentes difficultés rencontrées par les prêtres ruraux au sujet des conseils de fabrique, qu'il s'agisse du recrutement de membres qualifiés ou de la gestion budgétaire.

<sup>28</sup> Dioc 41, N 255.

## Villethiou : grandeur et décadence d'un chapelain

### Coup de fouet au pèlerinage

Le 18 juin 1850, Joseph Beauchesne s'installait comme titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Villethiou. C'était autre chose qu'une simple desserte paroissiale : il s'agissait du plus prestigieux pèlerinage marial en Vendômois et un des plus fréquentés dans une vaste région comprenant la Beauce, le Perche, le Maine, la Touraine et le Blésois. Sur les origines, seule la tradition est proluxe : une statuette de la Vierge qui refuse les lieux que les fidèles choisissent pour l'honorer ; de guerre lasse, un artisan, qui jette son marteau ; celui-ci, soutenu par l'inspiration divine, s'en vient tomber en ce vallon perdu où coule paisiblement la Brenne... Ce sera ici et pas ailleurs !

En 1420, Villethiou eut l'honneur d'un texte écrit, le plus ancien qui nous soit parvenu : on y voyait les paroissiens de Prunay faire offrande d'un cierge pour une grâce obtenue. Pendant des siècles, N.-D. de Villethiou fut invoquée pour les maux les plus divers, physiques et moraux, individuels et collectifs. Béquilles et *ex-voto* divers constituèrent le décor hétéroclite du sanctuaire en attendant que le XIX<sup>e</sup> siècle rationalise la manifestation de la reconnaissance sous forme de plaques de marbre aux dimensions standardisées<sup>29</sup>.

*Notre-Dame de Villethiou, gravure de Gervais Launay*



Quel était l'état de santé financier du nouveau domaine de Joseph Beauchesne vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ? Justement, le 10 mars 1851, le conseil d'administration de la chapelle se réunissait sous la présidence de l'abbé Thoré, vicaire général capitulaire. À ses côtés siégeaient l'abbé Mercier, curé de Saint-Amand ; MM. Navereau, maire de Longpré, Fendeux, propriétaire à Saint-Amand et trésorier ; et, bien sûr, le nouveau chapelain, Beauchesne.

Les recettes ordinaires étaient toutes liées au pèlerinage : honoraires perçus sur les évangiles (527 F 86) et les messes (100 F 60) demandés par les pèlerins. La vente des objets de piété, chapelets et médailles notamment, rapportait près de 200 F, celle des cierges plus de 70 F. Les lithographies

<sup>29</sup> Sur la chapelle et le pèlerinage de Villethiou, on consultera avec profit :

- Abbé E. LANDAU, *Notre - Dame de Villethiou*, Éd. Mame, Tours, 1863.
- Abbé R. CHENEBAUX, *Neuvaine à Notre-Dame de Villethiou*, Blois, 1878.
- Maurice SOURIAU, *Pour mieux connaître Notre - Dame de Villethiou (Loir-et-Cher)*, Vendôme, 1941.

L'auteur de la présente étude a consacré un long article à l'histoire du pèlerinage de Villethiou de la Révolution à 1914, sous le titre « Villethiou, un pèlerinage marial au "siècle de Marie" », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1997. Certains aspects de l'« ère Beauchesne », que nous n'avons pas cru utile de redévelopper ici, y sont traités en détail.

avaient moins de succès (7 F 75). Les dons des particuliers et le tronc avaient livré près de 100 F et les quêtes 76 F.

Les recettes extraordinaires comprenaient deux postes : une série de dons se montant à 255 F et la vente de la vieille cire (les cierges n'étaient pas entièrement brûlés) rapportait 56 F. Le total des rentrées s'élevait à 1 388 F 87.

Les dépenses de fonctionnement étaient modestes, avec un total de 165 F 30 : pour une bonne part, il s'agissait du traitement du sacristain (69 F) et du blanchissage du linge (50 F). Mais les dépenses extraordinaires étaient nettement plus importantes : les travaux sur les bâtiments, 182 F 45 pour le presbytère, 567 F 85 dus à l'architecte vendômois Marganne pour la chapelle, obéraient lourdement cette rubrique du budget. Il fallait bien, aussi, acheter les chapelets que confectionnaient les sœurs de la Providence, la cire et autres fournitures. Si bien que le total des dépenses atteignait 1 836 F 69, provoquant un déficit d'environ 450 F<sup>30</sup>.

L'abbé Beauchesne n'aurait pas dû avoir de préoccupations avec l'état d'un sanctuaire dont les travaux de reconstruction venaient tout juste de s'achever. Ceux-ci avaient été menés à bien grâce à la générosité de l'évêque de Blois, M<sup>gr</sup> Fabre des Essarts. Et le conseil d'administration décida de témoigner sa profonde reconnaissance envers le prélat récemment décédé en instituant à perpétuité dans la chapelle, tous les samedis dès quatre heures une messe pour le repos de l'âme de feu M<sup>sr</sup> Auguste Fabre des Essarts [...]<sup>31</sup>.



N-D de Villethiou telle que l'a connue l'abbé  
Beauchesne

Cependant, la construction ne présentait pas que des qualités puisqu'à peine terminée, elle suscitait de sérieuses craintes quant à sa solidité.

### Rivalités ecclésiastiques

La chapelle de Villethiou posait des problèmes d'autorité et d'influence car son insertion dans la carte ecclésiastique était complexe :

- Elle était située sur la commune de Saint-Amand, mais le curé de cette paroisse n'avait pas autorité directe sur elle. À distance respectable de la bourgade, la chapelle pouvait éventuellement constituer un pôle concurrent à l'intérieur de la cellule paroissiale.
- Le chapelain de Villethiou était aussi curé de la petite paroisse de Longpré. Double fonction où l'équilibre n'était pas forcément aisé à établir, surtout pour Joseph Beauchesne dont l'attirance pour le ministère paroissial n'était pas évidente.

Le chapelain de Villethiou eut des relations très délicates avec l'abbé Mercier, curé de Saint-Amand. Il faut dire que ce dernier avait déjà croisé le fer avec les prédécesseurs de Beauchesne. Il avait aussi assuré par deux fois l'intérim de Villethiou et s'y considérait un peu en terrain conquis. Deux personnalités fortes s'affrontèrent donc et les éclats ne manquèrent pas. Très rapidement, l'abbé Mercier exprima des doléances en voyant son église désertée par les habitants de Villethiou :

[...] *Mes paroissiens ne viennent plus à la paroisse, les enfants refusent de venir au catéchisme, et cette année j'ai eu la douleur de voir un enfant de ce hameau qui avait fait sa première communion refuser de se confesser et de faire sa seconde cette année ; il y a des personnes de ce hameau qui n'ont pas mis le pied dans l'église depuis qu'on dit la messe tous les jours de fête dans la chapelle*<sup>32</sup>.

<sup>30</sup> Dioc 41, 123 N 2.

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Ibid.



*L'église de Saint-Amand*

Et le curé de Saint-Amand laissa clairement percer son aigreur : *Je ne tiens nullement à la population de ce misérable hameau. Si Votre Grandeur voulait m'en décharger spirituellement, je m'en réjouirais, mais devant continuer à en répondre, je désire n'être pas entravé dans mon action, en conséquence je viens supplier Votre Grandeur de prendre une ordonnance qui tranche toutes les difficultés, qui décide*

*1° Si on dira la messe tous les jours de fête ou si on en reviendra aux usages anciens.*

*2° Qu'il fixe l'heure de la messe pour les dimanches et fêtes à 8 h au plus tard [...].*

*3° Qui défende tous les exercices religieux dans la chapelle avant 4 heures le soir, les dimanches et fêtes d'obligation.*

*4° Qui prescrive que tous les exercices du culte qui seraient faits dans la chapelle seront concertés avec les curés voisins afin de ne pas nuire aux offices des paroisses voisines [...]<sup>33</sup>.*

Peu de temps après, un proche de l'abbé Mercier commit une indécatesse que Joseph Beauchesne s'empessa d'exploiter. Dans une lettre du 10 octobre 1851, il détailla à l'évêque l'affaire du père Lefèvre, naguère sacristain de la chapelle : *[...] Il n'y avait pas encore un mois que j'étais à Villethiou, lorsque, causant un jour avec un homme du voisinage, j'appris par hasard que j'avais pour sacristain un voleur [...].*

*[...] Le lendemain qui était un dimanche, je pus avoir par moi-même la certitude de ce qui m'avait été confié ; car, à trois reprises différentes, pendant que je disais les Saluts et Évangiles, je vis cet homme mettre dans sa poche plusieurs pièces de monnaie qui formaient ensemble environ 0 F 90 à 1 F sans parler d'un cierge qu'il avait vendu et dont il ne m'avait pas remis l'argent ; et encore ce cierge était-il un de ceux déjà offerts par les fidèles.*

*[...] Tandis que j'acquittais les voyages, je voyais souvent cet homme prendre tantôt sa tabatière, tantôt son mouchoir et, à chaque fois, entendant sonner les sols dans ses poches, je me disais à moi-même : « Il faut donc que cet homme arrive à la chapelle les poches pleines d'argent » [...]. Je n'eus pas même de soupçons, tant était grande la confiance que M. Mercier avait cherché à m'inspirer en cet homme.*

*[...] Tandis que M. Rousseau, curé de Seillac, disait la première messe, il fit la quête suivant l'usage ; mais lorsqu'il revenait, le voyant mettre la main dans la bourse, je quittai aussitôt le siège où j'étais assis et, saisissant le bras de ce malheureux, je retirai de sa main 1 F 25 c. Le fait était public, je n'avais plus à balancer, je lui retirai sur le champ la clef de la chapelle [...].*

Puis le texte s'orientait vers la cible principale, le curé de Saint-Amand : *[...] Il [M. Mercier] nous fit valoir les sacrifices que s'était imposés sa cousine (Julie, qui a été assez longtemps chez lui comme domestique, ce qui a même donné au public occasion de causer) pour payer conjointement avec sa sœur et son beau-frère des dettes que leur père avait contractées [...].*

*Il prétend qu'il n'a jamais entendu personne se plaindre de la non-probité de son oncle ; or, lorsque M. Chapeau était curé de Crucheray, au canton de Saint-Amand, la mère de M. Mercier lui faisait part de la peine que leur causait son frère par les vols fréquents dont il se rendait coupable ; comment le fils n'aurait-il pas eu confiance de ce que la mère racontait à un étranger à la famille.*

*[...] Cet homme avait des dettes connues et d'autres que sa femme elle-même ignorait [...]. Enfin, quand il a été employé pour quelque chose à la chapelle, ou plutôt lorsque la statue de la sainte Vierge fut déposée dans sa maison, pendant la reconstruction de la chapelle, ils étaient gênés et vivaient pauvrement et depuis cette époque en payant les dettes connues et cachées, ils se sont mis à*

<sup>33</sup> Dioc 41, 123 N 2, 11 juin 1851.

*leur aise et ont même vécu comme des gens non malheureux, c'est ce que je ne puis expliquer avec le produit de la journée d'une femme. Le public m'en a fait la remarque.*

*[...] Ce ne fut que le 2 du mois d'octobre suivant que cette affaire fut soumise au conseil d'administration, lequel après en avoir mûrement délibéré, fixa à 300 F la somme à restituer [...]. Il fut de plus arrêté que mention ne serait point faite de cette triste affaire au registre des délibérations [...]<sup>34</sup>.*

*L'abbé Mercier ne put nier l'évidence mais il s'efforça de minimiser l'importance du larcin : Dans les premiers jours du mois d'août 1850, un vol fut commis dans la chapelle de Villethiou. Un employé de cette chapelle fut surpris ayant dans la main 1 F 25 qu'il avait pris dans la bourse à quêtes. M. le chapelain appela en témoignage toutes les personnes qui se trouvaient à la chapelle en ce moment [...].*

*D'après le rapport fait à la commission les sommes détournées se seraient élevées à 1 500 F [...]. M<sup>r</sup> le président proposa d'abaisser à 300 F.*

*[...] Le coupable n'avait conservé de rapport qu'avec trois personnes auxquelles il devait à l'une 800 F qui furent payés par les enfants ; quant aux deux autres, il leur devait 100 F chacune qu'il paya la moitié à l'époque d'un paiement qui lui fut fait des biens de son épouse, l'autre moitié fut payée en monnaie dont il ne justifie pas bien l'origine [...]. Rapport fait à la famille [...] elle consent à remettre 100 F à la chapelle [...]. Il est à désirer dans le bien de la religion que les choses en restent là [...].*

*Et Joseph Beauchesne d'enfoncer le clou : M. Mercier convient déjà qu'il a découvert qu'une somme de 100 F a été payée par son oncle avec l'argent de la chapelle. Cet homme a une infirmité et un vice, celle de prendre du tabac et celui d'être un buveur [...]<sup>35</sup>.*

*De rivaux à ennemis irréductibles, il n'y avait qu'un pas et il était donc allègrement franchi. Du côté de l'évêché, on tenta bien d'apaiser le climat mais en vain, comme en témoigne un courrier de Beauchesne :*

*Votre Grandeur n'a peut-être pas oublié qu'elle me recommanda d'une manière toute particulière d'avoir pour M<sup>r</sup> le curé de Saint-Amand toute la charité possible ; telle fut aussi la recommandation de M. Thoré et de mon confesseur en retraite. Je n'ai pas voulu me montrer indocile [...].*

*Le jour même de la clôture de la retraite, après être descendu de voiture, je suis entré chez M. Mercier avec toute la cordialité d'un prêtre qui veut vivre en union et charité. J'y allai deux fois encore jusqu'au mois de septembre [...].*

*[...] Son père prétendit que son fils « avait le cœur trop haut pour me venir visiter », et lui-même dit positivement à un prêtre que je connais : « le chapelain de Villethiou est venu me voir plusieurs fois ; mais qu'il ne s' imagine pas que j'aille chez lui » [...].*

*En effet, il tint parole ; car le jour de la Nativité, il ne vint pas au pèlerinage ainsi qu'il l'avait dit plusieurs jours avant à plusieurs confrères. Il en donna ensuite pour prétexte qu'il avait mal à la gorge. Les prêtres et le public même en furent scandalisés<sup>36</sup>.*

### **Le temps de la contestation**

*De tels rapports ne simplifiaient pas la gestion de la chapelle de Villethiou, dont le conseil d'administration était pour le moins divisé : le curé Mercier et le maire de Longpré animaient une sourde opposition aux initiatives du chapelain et le trésorier, Fendeux, ne lui semblait guère plus favorable. Joseph Beauchesne proposa au vicaire général un autre mode de fonctionnement :*

*Quant au conseil d'administration, il y a bien longtemps que je vous ai dit ce que j'en pensais ; tel qu'il est composé je le trouve très dangereux et d'aucune utilité. Les affaires de la chapelle doivent se faire dans le silence et l'Autorité seule doit les conduire. Qu'est-ce en effet qu'un conseil avec lequel on est obligé de se cacher pour tout ; car je regarderais comme très imprudent de donner connaissance des ressources de la chapelle, je ne dis pas seulement au maire de Longpré, mais au curé de Saint-Amand et à M. Fendeux. Je l'ai trop fait jusqu'ici.*

<sup>34</sup> Ibid., 10 octobre 1851. Les travaux de reconstruction de la chapelle eurent lieu en 1842, 1843 et au début de 1844. Le nouveau sanctuaire fut solennellement béni le 27 avril 1844. C'est pendant tout ce temps que la statue séjourna chez le père Lefèvre.

<sup>35</sup> Ibid., n. d.

<sup>36</sup> Ibid., 11 octobre 1851.

*Le moyen de sortir de là est bien simple, ce serait que Monseigneur nomma [sic] une commission composée de trois prêtres seulement. Vous, Monsieur, et un autre, soit grand vicaire, soit chanoine. Je verrais avec grand plaisir par exemple M. Fachereau faire votre second, et moi votre troisième [...].*

*On vous aura dit peut-être que j'avais acheté le terrain Landier ; il y a deux mois bientôt que cette affaire est terminée.*

*[...] Si le curé de Saint-Amand m'a blâmé, je devais m'y attendre ; tous n'ont pas été de son avis et je dois dire que les personnes sages auprès desquelles j'ai pris conseil ne l'ont pas, surtout, partagé. Il n'y a qu'une chose fâcheuse : l'occurrence de cette affaire avec la construction du presbytère, il ne pouvait plus en être autrement.*

*Vous aviez prié, au mois de novembre, M. Fendeux de s'occuper de cette affaire ; mais c'était vainement, il n'en a rien fait. Il ne s'occupe que peu des affaires de la chapelle, que lorsqu'il est besoin de s'entendre avec MM. pour me faire donner des soufflets, s'il est possible. Ils espéraient bien me faire partir à la Confirmation, ils avaient déjà lancé ce bruit dans le pays. Que le Bon Dieu les bénisse, mais je ne puis plus rien avoir de commun avec eux [...]<sup>37</sup>.*

Ce courrier montrait que Joseph Beauchesne avait rétabli des rapports plus harmonieux avec le vicaire général Thoré, son destinataire. D'ailleurs, en cette même année 1853, il en fit son légataire universel.

Tous les moyens étaient bons pour déconsidérer l'adversaire. Selon le chapelain de Villethiou, la conduite du curé de Saint-Amand n'était pas forcément irréprochable : *Tout en parlant à Sa Grandeur de la formation d'un conseil d'administration pour le pèlerinage de N.-D. de Villethiou, j'ai été amené tout naturellement, par suite d'une réflexion qu'elle m'a faite, à lui donner connaissance de ce dont je vous avais entretenu relativement à M. M... C'est alors qu'il m'a dit qu'il ignorait toutes choses et après avoir causé assez longuement avec lui il a fini par me prier de lui faire un rapport sur la question.*

*[...] J'ai consulté de nouveau M<sup>r</sup> le curé de Prunay par lequel j'ai appris que celui des Hayes avait la certitude de rapports coupables entre M. M... et M<sup>me</sup> Julien femme d'un boulanger de S'-A... Je vais écrire à M. Latouche à ce sujet. J'ai aussi voulu interroger M. Barbereau, pour cela je l'ai prié de venir dîner la semaine dernière en compagnie de M. Virg., mais il n'avait rien de neuf à nous communiquer.*

*Quelques jours auparavant j'avais été remis sur la voie de témoignages importants. Une domestique qui a été chez M. M... devant dix ans, avait fait des aveux confidentiels sommaires qui me paraissaient des plus graves ; j'ai dû aviser au moyen d'obtenir des aveux précis, j'ai même cru pouvoir faire demander à la personne si elle consentirait à me révéler ce qu'elle connaît et j'ai appris il y a deux jours qu'elle y consentirait s'il était nécessaire ; [...] elle indiquerait telles personnes qu'elle a vues [...]<sup>38</sup>.*

Les arguments avancés n'étaient pas toujours d'une crédibilité absolue : *J'ai pu parler aussi de cette affaire avec M. de G... qui est venu passer quelques jours au P... Je savais qu'il avait eu lui aussi connaissance de bien des choses et j'ai voulu chercher à me procurer par lui quelques nouveaux renseignements [...]. Voici le moyen qu'il a employé pour découvrir la vérité. Je ne sais si je vous ai dit qu'il avait rencontré à Paris un médecin polonais somnambule d'une lucidité des plus extraordinaires. Ce médecin étant venu passer quelques semaines avec lui, cet automne, il s'est servi pour le consulter sur M... d'un rapport que ce dernier avait écrit pour l'adresser au préfet. Or voici quel a été le résultat de cette consultation. Après lui avoir fait le portrait physique de l'individu, il a ajouté : « cet homme a manqué sa vocation, il aurait dû se faire chasseur car il est bien rusé ». Interrogé sur sa conduite morale il a pleinement confirmé M. de G... sur tout ce qu'il avait entendu dire de lui, disant qu'il avait eu des rapports avec plusieurs personnes sans pouvoir en désigner aucune parce qu'il lui eut fallu quelque chose qui leur eut appartenu. Il a fini par lui dire qu'il entretenait en ce moment des rapports avec une personne encore assez jeune [...]<sup>39</sup>.*

---

<sup>37</sup> Ibid., 15 juin 1853.

<sup>38</sup> Ibid., 21 février 1856.

<sup>39</sup> Ibid., M. de G. est M. de Gouvello, propriétaire du château du P..., c'est-à-dire du Plessis-Fortia.

Les archives ne permettent pas de savoir si les insinuations, voire les accusations formulées à l'encontre de l'abbé Mercier avaient un fondement réel. Retenons simplement que les conflits de territoires et de pouvoirs pouvaient dégénérer en une guerre sans merci où les antagonistes ne reculaient devant aucun moyen, le seul but étant d'obtenir la déconsidération locale de l'adversaire, le blâme de la hiérarchie et même le déplacement qui libérerait le terrain.

L'abbé Mercier n'était pas en reste. Il avait certainement perçu très vite le peu de goût de Beauchesne pour le ministère paroissial. Et il n'était pas difficile de prévoir puis de constater que le chapelain de Villethiou se consacrait avec beaucoup plus d'enthousiasme à la cause du pèlerinage qu'au salut de ses paroissiens de Longpré. En 1859, Beauchesne faisait état de la mésentente qui s'était installée :

*Je viens enfin rompre le silence que j'ai gardé depuis le passage de Votre Grandeur à Villethiou. Je n'ai voulu user que deux dimanches de l'autorisation que vous avez bien voulu m'accorder de dire la messe paroissiale à la chapelle de N.-D. de Villethiou ; j'étais loin de m'attendre à une telle explosion de mauvais vouloir, après les paroles prononcées précédemment par quelques-uns de mes paroissiens [...]. Voyant donc leur obstination à ne point assister à la messe, pour le plus grand nombre, plutôt que de venir l'entendre à la chapelle, sachant d'ailleurs que le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis, je me suis déterminé à aller dire la messe à l'église de la paroisse. J'ai eu soin de leur faire observer que c'était par commisération pour leurs âmes [...]*<sup>40</sup>.



*L'église de Longpré et ses peintures murales romanes*



Les choses allèrent de mal en pis, jusqu'à une pétition du 29 octobre 1862, émanant conjointement de la municipalité et du conseil de fabrique de Longpré. Un véritable réquisitoire sur tous les plans :

*Depuis le moment où M<sup>r</sup> Beauchesne a été chargé de desservir notre paroisse tous les habitants ont été privés des consolations de la religion.*

*[...] Tout son service consiste à nous dire une simple messe basse le dimanche et encore il avait formé le projet de ne pas nous la dire et de nous faire aller à la chapelle. Nous fûmes obligés d'aller vous faire des réclamations à ce sujet lors de la confirmation de Villeporcher. Depuis ce moment, il vient le dimanche mais à son corps défendant, toujours de mauvaise humeur, on ne peut lui faire la moindre observation sans recevoir des mortifications. Alléguant toujours sa mauvaise santé lorsqu'il s'agit de remplir ses devoirs et trouvant toujours assez de force pour aller chercher un dîner dans les châteaux environnants et situés à 5 ou 6 kilomètres.*

*Jamais, depuis qu'il est à Villethiou, il n'est venu faire le catéchisme à nos enfants, de sorte qu'ils arrivent à l'âge de 11 à 12 ans sans avoir la moindre instruction religieuse et alors il refuse de les admettre à la première communion et il faut attendre jusqu'à 14 à 15 ans pour pouvoir utiliser nos enfants puisqu'ils n'ont pas fait leur première communion [...]. Jamais de Vêpres les dimanches et les*

<sup>40</sup> Ibid., 12 mars 1859.

fêtes, de sorte que les paroissiens se livrent aux travaux le dimanche comme les autres jours, de là cet oubli total de la religion parmi nous.

[...] Notre paroisse est plus abandonnée que celles qui n'ont point de pasteur, et cela depuis plus de dix ans sans apparence d'amélioration.

Le pèlerinage lui-même est en souffrance ; les pauvres sont repoussés, mal reçus et quelquefois renvoyés sans obtenir les prières qu'ils sont venus de très loin réclamer au pied de la statue vénérée. À moins d'être en redingote ou en chapeau pour les dames, on n'est plus assuré de faire ce que l'on désire. Aussi cette fâcheuse distinction jointe à l'augmentation du prix des évangiles ont diminué beaucoup le concours des pèlerins.

[...] Depuis que M<sup>r</sup> le Chapelin est là on n'a jamais rendu de compte [à la fabrique] : le personnel du conseil et du bureau n'a point été renouvelé conformément aux prescriptions du décret impérial du 30 décembre 1809. On n'a pas fait la moindre réparation à notre pauvre église.

[...] Depuis que M. le Chapelin est à Villethiou, il a fait détruire l'ancien prieuré, arracher de bons et excellents arbres fruitiers, arracher les haies, reconstruire un presbytère, fait des murs de clôture, redresser les lignes de clôture, abandonné du terrain, antisiper sur les voix publique sans le consentement des propriétaires riverains, s'est exposé a suscité des procès à la fabrique [...].

Nous sommes about de patience et nous voulons savoir si un homme peut être tout seul dans un affaire qui ne le regarde qu'indirectement et s'il pourra indéfiniment nous priver des secours de la religion, injurié les bons prêtres qui s'efforcent de nous être utile toutes les fois qu'ils le peuvent.

[...]. Nous espérons mon Seigneur que Votre Grandeur prendra en très sérieuse considération nos conclusions et qu'elle y fera droit, car dans le cas contraire, à notre très grand regret, nous nous adresserions à M<sup>r</sup> le Préfet et enfin à M<sup>r</sup> le Ministre des Cultes, nous sommes las des temporisations [...] <sup>41</sup>.

Cette volée de bois vert, assortie d'un véritable ultimatum, ne déconcerta pas outre mesure Joseph Beauchesne. Quelques jours plus tard, il se justifiait auprès de l'évêque de Blois. Pour lui, il n'y avait là que manœuvres d'intérêts dont le ressort caché pouvait bien être son vieil ennemi de Saint-Amand :

Monseigneur, Vous aurez sans doute reçu il y a quelques jours une nouvelle dénonciation contre moi, de la part de mes paroissiens, le Maire à leur tête [...].

J'ai toujours fait ce qui était en mon pouvoir pour remplir fidèlement mon Ministère ; souvent j'ai dépassé mes forces pour chercher à procurer quelque bien ou à empêcher le mal, donnant à tous l'exemple du bien.

[...] Depuis deux ans au moins, M. Souchay cherche à acheter l'ancien presbytère de Longpré, cette solitude lui fait envie, de quoi n'a-t-il pas envie ! Il a eu la pensée de devenir curé dudit lieu, il ne me l'a pas caché à moi-même ; or il y a 12 jours, M<sup>r</sup> Souchay se rendait à Longpré avec sa mère et sa domestique, et c'est aussitôt après qu'on faisait circuler la dite dénonciation pour obtenir des signatures. Je me suis demandé si le dit M. Souchay ne serait point l'instigateur de cette sottise nouvelle, et si même il n'en aurait point préparé la minute [...].

Je me suis demandé encore si derrière M. Souchay ne se cacherait pas M<sup>r</sup> Merc... ; tant de fois il s'est mêlé de la partie contre moi ! De quoi ne se mêle-t-il pas aussi celui-là ! [...] L'année dernière il me suscitait des embarras très regrettables dans une question d'alignement, pour ne point rappeler tant d'autres affaires qui ont précédé ou suivi.

Il y a plus de douze ans, Monseigneur, que cela dure, il aurait dû se lasser [...]. Il ne serait peut-être pas inutile, Monseigneur, d'admonester le Maire de Longpré au sujet de cette dénonciation dont il a été le principal acteur [...] <sup>42</sup>.

Malgré l'insistance des uns et des autres pour obtenir son départ, Joseph Beauchesne resta bien des années encore chapelain de Villethiou. C'était donc qu'il accomplissait ses fonctions d'une manière qui lui attirait la confiance de son évêque. Tout indique même que ses opinions et avis étaient acceptés sinon sollicités en haut lieu. Ainsi, dans une lettre du 7 juin 1865, donnait-il des points de vue très catégoriques sur deux de ses confrères :

[...] La première a pour objet la paroisse de Ternay. J'ai appris lundi par M<sup>r</sup> le Curé de Prunay qui m'en a entretenu, que M<sup>r</sup> le curé d'Ambloy ne serait pas fâché d'être nommé à ce poste [...]. Or le

<sup>41</sup> Ibid., 29 octobre 1862.

<sup>42</sup> Dioc 41, 122 N, 5 novembre 1862.

curé de Prunay et le curé de Huisseau avec lequel j'ai eu l'occasion d'en causer mardi dernier, pensent l'un et l'autre, d'après la connaissance qu'ils ont de ce confrère, qu'il pourrait être très regrettable qu'il fût chargé de cette paroisse et voici les raisons sur lesquelles ils s'appuyent ; ils trouvent qu'il est très tranchant, entier dans ses idées, d'un jugement peu heureux, pour ne rien dire de plus, assez mal adroit dans ses rapports ; pour toutes ces raisons il s'est attiré jusqu'ici bien des désagréments. Il se laisse aller par suite à des brusqueries très regrettables [...]. Outre cela, il a beaucoup trop de confiance en lui-même, ne sait pas douter [...] et avec cela il est réellement d'une extrême pauvreté comme intelligence, disant des riens, moins que des riens ; commençant des phrases et ne les finissant point. Il semble donc à ces Messieurs qu'il ne serait pas à la hauteur de cette charge [...]. L'abbé Randon est un bon prêtre, bien intentionné ; mais cela ne suffit pas [...].

L'autre chose dont je crois très utile de vous entretenir concerne l'abbé Pothier, curé de Marcilly et Villérable. Il paraît que cet homme fait beaucoup de mal à la religion par un amour de l'argent qui dépasse toutes les bornes [...]. Il a fait, il y a quelques mois, un enterrement de première classe à Villérable ; il n'avait qu'un ou deux prêtres à l'enterrement, trois ou quatre au service et il a demandé pour tous frais, vous ne le supposeriez jamais, 482 F. La famille n'a pas voulu en faire une affaire mais a été profondément blessée [...]. Il est d'une incapacité incroyable, ne disant que des pauvretés, des mots sans suite, sans idées ; après un repas, il reste un temps interminable à savourer la fumée du cigare et le parfum du café, vie, il faut en convenir, bien peu digne d'un prêtre [...] <sup>43</sup>.

S'étonnera-t-on que Joseph Beauchesne ait suscité d'irréremédiables inimitiés chez certains de ses confrères ? De tels courriers illustrent aussi quelques aspects du réseau d'informations qui convergeait vers l'évêché au sujet du microcosme ecclésiastique : les prêtres eux-mêmes n'étaient pas les derniers à faire remonter pêle-mêle faits, jugements et rumeurs vers la hiérarchie.

Il est indéniable que pendant le quart de siècle où J. Beauchesne fut chapelain de Villethiou, le pèlerinage connut un réel rayonnement, illustré par une impressionnante série de guérisons miraculeuses (une quinzaine). 10 à 12 000 pèlerins fréquentaient annuellement le sanctuaire et la foule pouvait atteindre 3 000 personnes à la fête patronale du 8 septembre. Tous ces fidèles dépensaient, faisaient des dons et la recette se situait, bon an mal an, autour de 2 000 F.

Dans les débuts de l'« ère Beauchesne », un bref pontifical du 9 novembre 1852 avait associé des indulgences à la fréquentation de la chapelle de Villethiou :

- Indulgence plénière aux fêtes de l'Ascension, du lundi de la Pentecôte, du Très-Saint-Sacrement, de l'Assomption et de la Nativité de la sainte Vierge, ou pendant leurs octaves.
- Idem, aux fêtes de la Purification, de l'Annonciation, de la Visitation, de N.-D. du Mont-Carmel, de la Présentation, de l'Immaculée Conception, à deux dimanches du mois de mai (l'évêque de Blois choisit le premier et le dernier).
- Une indulgence de sept ans et sept quarantaines était accordée aux autres dimanches de mai.

Une des ambitions de Joseph Beauchesne fut aussi d'aménager à Villethiou un presbytère digne de ce nom. Il y allait de la santé du chapelain, car celle-ci était réellement chancelante (il lui fallut se rendre « aux eaux » à plusieurs reprises) et son lieu de résidence bien délabré. Mais il visait plus haut et rêvait que le bâtiment devînt un centre d'accueil et de spiritualité digne d'un grand pèlerinage. Pour réaliser son désir, il engloutit ses ressources et compromit..., sa santé. Sous le chapelain perçait peut-être encore le missionnaire qu'il rêvait de devenir dans sa jeunesse. Le juge de paix de Saint-Amand rendit hommage à cet esprit de sacrifice et de dévouement total à une cause :

*M. Beauchesne se fait remarquer par toutes les vertus qui constituent le bon prêtre, intégrité des mœurs, dignité et simplicité de vie, entier dévouement à son état et aux fonctions de sa profession, nonobstant sa mauvaise santé.*

*L'abbé Beauchesne est dénué de toute fortune personnelle. Ses seules ressources consistent dans les revenus réunis de la desserte de Longpré et de celle de la chapelle de Villethiou. Ces ressources me paraissent suffisantes pour assurer une existence convenable à un desservant et même lui offrir le moyen de réaliser de faibles économies, en admettant qu'il soit un peu calculateur et prévoyant ; mais l'abbé Beauchesne, confiant dans la Providence et étranger à tout calcul personnel, n'a su que dépenser en bonnes œuvres le produit de son ministère en s'imposant journellement de dures*

---

<sup>43</sup> Ibid., 7 juin 1865. De fait, l'abbé Randon ne fut jamais curé de Ternay.

privations, malgré la mauvaise santé. Voilà comment il est parvenu à construire un presbytère à ses frais sur lequel il redoit encore 2 500 F.

Dans cet état de choses, il est positif que cet ecclésiastique est dans un état de gêne fort grand, par suite duquel il s'est vu dans la nécessité, l'année dernière, pour parer à la dépense d'un voyage aux eaux prescrit par le médecin et nécessité par son état de santé, de vendre à vil prix un harmonium qu'il possédait<sup>44</sup>.



Le presbytère de Villethiou



Une telle appréciation était aux antipodes de celle des pétitionnaires de Longpré. Ange ou démon, qui était Joseph Beauchesne ? Qui avait tort, qui avait raison ? Qui disait vrai, qui mentait ? Et si chacun avait sa part de vérité...

### Action de grâce ou coup de grâce ?

Après le traumatisme de 1870-1871, notamment dans un Vendômois directement meurtri par la guerre et les réquisitions, Joseph Beauchesne et Villethiou vécurent avec fièvre la grande explosion de piété mariale de 1873-1874. Le 21 août 1873, environ cinq mille pèlerins se pressaient autour de la chapelle, encadrés par plus de quatre-vingt prêtres. Le chapelain, même s'il n'avait pas réussi à créer l'œuvre souhaitée dans son presbytère, vivait un peu le couronnement d'une carrière et de ses constants efforts. Peu après, il voulut faire mieux encore, atteindre la perfection : la Madone vers laquelle montait la ferveur des pèlerins lui semblait désuète et disgracieuse ; dans ce sanctuaire rénové et patiemment embelli s'imposait la présence d'une image toute de beauté, c'est-à-dire en conformité avec l'esthétique du moment. Sans rien dire à qui que ce soit, sans en référer à sa hiérarchie, de son propre chef il fit enlever et briser la vénérable effigie pour installer une nouvelle statue. Ce faisant, il déclencha un cataclysme dont il devait être la principale victime !

Le 4 mai 1874, il rendait des comptes à l'évêque : *Depuis 24 ans que je suis chargé de ce pèlerinage, j'ai été à même d'apprécier les impressions que produisait sur ceux qui venaient la vénérer la statue qui a été remplacée. Pour ma part, je l'ai toujours trouvée très disgracieuse, et je souffrais grandement de voir une image si peu convenable exposée à la vénération des fidèles. Mais ce qui me faisait beaucoup plus de peine, c'était de voir l'impression défavorable qu'elle produisait sur les personnes qui venaient visiter ce sanctuaire. Après quelques questions sur cette statue, on tournait la tête avec une expression qui en disait plus que des paroles. On n'a pas toujours gardé le silence. Comme elle est effrontée, a-t-on dit ! Pour la faire accepter, il a fallu en venir à l'habiller, c'est ce que j'ai dû faire depuis que je suis ici. Je n'aurais pas osé la laisser voir au public dans son déshabillé ; aussi tandis que s'exécutaient les décorations du sanctuaire et du chœur, j'ai pris soin de la couvrir d'un voile. Les deux bras étaient brisés, tout le reste était informe [...].*

*Je n'ignorais pas que cette statue en avait remplacé une autre, il y a cent ans environ. Or si on a pu, à cette époque, opérer ce changement, j'ai pensé [...] qu'il y avait un motif pour la remplacer aujourd'hui par une statue qui ne laisse rien à désirer ; ce que je n'eusse pas osé faire si je m'étais trouvé en face de la statue primitive. Mais alors, me dira-t-on, pourquoi n'avoir pas consulté votre évêque ? Parce que je me serais peut-être trouvé dans l'impossibilité de faire un changement très*

<sup>44</sup> Dioc 41, 123 N 2, 26 mai 1858.

désirable et de laisser ainsi subsister une image qu'on n'acceptait qu'à regret [...]. Et dans le cas où j'aurais été autorisé, mon Évêque eut été engagé dans cette affaire [...]<sup>45</sup>.



*La Vierge traditionnelle*



*La Vierge de Joseph Beauchesne*

Le chapelain de Villethiou avait pu constater que toutes les réactions n'étaient pas négatives, loin de là : *Pourtant, oserais-je dire, je m'en consolerais par l'accueil favorable que je vois faire chaque jour à cette image. Qu'elle est belle, dit-on, et que l'autre est laide. Ce témoignage est le cri général [...]*.

*Un confrère me disait ce matin : tranquillisez-vous, mon chapelain, tranquillisez-vous, si vous avez des confrères qui sont contre vous, vous en avez pour vous et qui vous approuvent. Dans ma paroisse, c'est la plus nombreuse du canton, je n'ai pas entendu faire une réclamation, au contraire plusieurs personnes qui ont vu approuvent et trouvent que vous avez bien fait d'opérer ce changement [...]*<sup>46</sup>.

Toujours dans la même lettre, Beauchesne céda à la tentation du complot pour expliquer les réactions hostiles. Bien que cette analyse ne fût pas dépourvue de toute vérité, elle ne pouvait être que partielle et partielle : *J'ai en effet un confrère du canton de Montoire qui m'est très opposé dans cette affaire et je n'ignore pas qu'il a entrepris une campagne contre moi, avec une ardeur et une persistance bien regrettables [...]. Il a agi avec une insistance très fâcheuse sur Monsieur le Curé de Montoire. Tout cela faisait dire à un prêtre du canton de Saint-Amand qu'il est triste de voir que ce sont toujours les confrères qui tirent sur leurs frères et qui excitent souvent le public contre eux [...]*<sup>47</sup>.

Moins d'un mois plus tard, la thèse de la coalition diabolique avait solidement pris corps dans l'esprit du chapelain : *La campagne entreprise contre moi se poursuit ; quand le Diable se met de la partie, il ne s'arrête pas en si beau chemin [...]*.

*Dans le canton de Montoire l'agent premier et principal, le chef de file en un mot, c'est Monsieur le curé de Saint-Arnoult. Intrigant et courtisan par nature, il est parfaitement dans son rôle. Après avoir excité contre moi M<sup>me</sup> la Vicomtesse de Cessac à Paris, les confrères du canton de Montoire, et M. Moreau en particulier, fait circuler une pétition qui a été arrêtée dans sa course, mettant ainsi tout en œuvre pour soulever les passions populaires contre moi et contre ce qui a été fait, il en vient maintenant à mettre en mouvement les pièces de gros calibre, les Maisons influentes du pays, M. de Brantes en particulier. Les moyens employés jusqu'ici n'ayant pas réussi, ce Monsieur vient, mardi*

<sup>45</sup> Ibid., 4 mai 1874.

<sup>46</sup> Ibid.

<sup>47</sup> Ibid.

dernier, d'écrire au Maire de Longpré afin de le pousser à faire opposition et à réclamer l'ancienne statue [...].

Il est vrai que l'abbé Gatien, curé de Saint-Arnoult, nourrissait une profonde rancœur à l'égard de J. Beauchesne et il n'hésita pas à lui en faire part : « *Je ne suis pas le seul, M<sup>r</sup> le Chapelain, à déplorer votre indigne conduite, je veux excuser votre première pensée, mais à la réflexion a succédé chez vous un entêtement plein d'orgueil et que la justice de Dieu ne laissera pas impuni ; comment votre main n'a-t-elle pas tremblé en la portant sur cette vénérée statue pour la détruire ? [...] Car enfin vous avez agi, en ne consultant pas nos supérieurs, comme un destructeur, je maintiens l'expression et je l'emploie dans toute l'étendue du mal. Jamais, M<sup>r</sup> le Chapelain, vous ne me verrez chez vous à Villethiou tant que votre sacrilège, au moins matériel, ne sera pas réparé.*



*La petite église de Longpré à la Belle Époque*

Pour Beauchesne, la tempête avait des causes simples : la jalousie de certains confrères d'une part, les tendances idolâtriques d'une fraction des fidèles d'autre part. Et c'est ainsi que lui apparut la réclamation des élus et fabriciens de Longpré :

*Il ne nous appartient point de décider si cette statue doit être ou non remplacée par une autre, cela regarde Votre Grandeur qui a dû être consulté à cet effet. Mais ce qui nous appartient, c'est la statue elle-même, elle a passé le plus mauvais temps de 93 ; on a su la soustraire aux fureurs de l'impiété en la cachant à Vendôme ; elle a été ensuite replacée avec honneur à la grande satisfaction de tout le peuple ; apprais la construction de la nouvelle chapelle, elle y a été replacé par l'ordre de M<sup>gr</sup> Desessard votre prédécesseur avec le concours de tous habitants de toute la contrée qui la vénèrent à cause des grâces que l'on obtenait en venant prier à ses pieds. Nous vous prions, M<sup>gr</sup>, de la faire rétablir dans son véritable sanctuaire de Villethiou, ou si Votre Grandeur ne le juge pas convenable, malgré le désir exprimé par tous les pèlerins, de nous la faire restituer afin que nous puissions la faire placer dans notre pauvre église de Longpré [...].*

*En répondant à notre demande, vous nous évitez la pénible utilité de recourir à l'otorité civil pour nous faire restituer cette statue qui est notre véritable propriété<sup>48</sup>.*

L'événement avait pris une telle ampleur moins par le choc des antagonismes personnels que par celui de deux univers spirituels bien différents :

D'un côté, l'expression de la piété populaire avec une ferveur dirigée non seulement vers la Vierge mais vers la statue appréhendée comme véritable pourvoyeuse de grâces. La communauté des fidèles se l'appropriait littéralement, comme le montrait bien la pétition des habitants de Longpré.

<sup>48</sup> Ibid., 30 mai 1874. La lettre de l'abbé Gatien, qui précède, est du 14 août 1875.

• De l'autre, un prêtre qui s'était fixé une mission : glorifier Dieu et la Vierge à travers le pèlerinage de Villethiou. Cette tâche passait par la ferveur à développer autour du pèlerinage, mais aussi par une valorisation esthétique du lieu. Tout devait tendre vers ce but unique ; d'ailleurs, J. Beauchesne y englobait santé et finances. Dès lors, il ne pouvait pas admettre que ce qui était le couronnement de ses efforts fût présenté comme un acte iconoclaste, barbare et impie ! D'où l'immense amertume qui s'exhalait d'une lettre à l'évêque de Blois, probablement écrite en septembre 1875, au moment de quitter Villethiou : [...] *Pour ce qui est de moi, parce que je me suis toujours oublié moi-même, n'ayant jamais eu depuis le jour où je me suis déterminé à entrer au Séminaire qu'une pensée, qu'un désir, qu'un seul but, procurer de la gloire à Dieu en me sacrifiant corps et biens, et je crois avoir tenu à la réalisation de mon objectif. Je vais me trouver dans quelques jours sans avoir où reposer le pied et avec quoi me procurer le pain dont j'aurai besoin pour nourrir mon corps épuisé. Mon sacrifice n'aurait pas été complet si je n'avais pas connu cette dernière amertume. Ainsi se trouve réalisée à la lettre la connaissance que Dieu m'a donnée lorsque je venais d'être nommé à ce poste, que beaucoup de peines m'y attendaient [...]*<sup>49</sup>.

En effet, pour les adversaires de Beauchesne, l'objectif obsessionnel fut d'obtenir son départ, comme le précisait l'abbé Gatien au vicaire général Venot : *On vient de me dire que, si le conseil de fabrique de Longpré n'obtient pas gain de cause auprès de Monseigneur, il ira jusqu'au Ministre.*

[...] *Si le scandale continue on accuse Monseigneur de soutenir ce briseur d'image, objet de la vénération publique.*

[...] *Je puis vous dire aussi que vous ignorez combien on murmure contre Vous et contre Monseigneur parce que à tort ou à raison, on vous accuse de soutenir le chapelain dans son poste contre les prêtres qui vous ont dit qu'il aurait dû être changé depuis peut-être plus d'un an*<sup>50</sup>.

Dans le même temps, le chapelain fut invité à venir s'expliquer à l'évêché de Blois. Mais il refusa de faire le déplacement pour rendre des comptes ; sa première excuse était circonstancielle : [...] *Vous oubliez peut-être un peu trop que je suis seul et que, si je m'absente, il n'y a plus personne pour répondre et recevoir qui se présente, ce qui n'est pas sans inconvénient. Quant au pèlerinage, il n'en est point comme vous pensez, il continue d'être usité [...]*.



VILLETHIOU — Vue générale  
H. Charlier, phototypie, Vendôme (L.-et-Ch.)

Puis le complexe de persécution et le sentiment d'incompréhension s'exprimaient à leur tour, avec beaucoup plus de vigueur : [...] *Mais en dehors de ces raisons, je ne veux pas vous laisser ignorer que je ne me sens guère d'attrait pour sortir de chez moi ; d'une part, tant à cause des raisons sus énoncées que parce que j'en suis arrivé à n'éprouver que du dégoût et de la répugnance à sortir de ma solitude et de mon isolement ; et que d'un autre côté je ne sens aucun attrait à me rendre à Blois [...]*.

<sup>49</sup> Ibid.

<sup>50</sup> Ibid., 9 juin 1874.

*Je ne puis ignorer que n'y suis persona grata nec dilecta. Il y a bien longtemps qu'on m'a dit : Monseigneur ne vous aime pas ; on me l'a répété depuis plusieurs fois et j'ai eu moi-même l'occasion de le reconnaître en plus d'une circonstance. Comment voulez-vous après cela que je sois attiré vers ce lieu. Ne vous ai-je pas dit : lorsque je trouve les portes fermées, je ne passe pas par les fenêtres. Dieu a mis trop de franchise et de netteté dans mon caractère pour que je cherche à me revêtir d'une forme qui n'est pas la mienne [...].*

Une fois percée le dernière carapace de la fierté meurtrie, l'homme était à nu dans toute sa détresse d'écorché vif : [...] *Je n'ai pas oublié que j'ai fait il y a cinq ans le voyage de Blois pour répondre à cette question : Êtes-vous toujours disposé à quitter Villethiou, nous aurions l'intention d'y mettre des religieux ?*

[...] *Depuis je n'ai fait que traîner une existence des plus tristes et des plus malheureuses. Puisque je suis destiné à la souffrance, que la volonté de Dieu soit faite [...]. Désormais, je le sais parfaitement, je ne puis que traîner une languissante vie dans la tristesse et les larmes, en attendant la mort qui tarde trop à venir [...]. Ma vie se sera usée dans un travail stérile, sans consolation ni joie [...]. Que m'importe la vie, que m'importe la mort ! Pour moi, vivre c'est mourir ; mourir au contraire ce serait commencer de vivre [...]*<sup>51</sup>.

*Veillez, je vous prie, mon cher Monsieur, ne voir dans ces lignes que le cri d'une âme brisée et malheureuse. Quand la coupe est trop pleine, elle déborde. Il n'y a de ma part ni récrimination ni ressentiment d'aucune sorte ; mon âme ne connut jamais le fiel [...].*

Chose étrange, Beauchesne avait été sollicité de partir de Villethiou en 1869, pour laisser place à des religieux, ce qui était justement un de ses rêves (mais peut-être aurait-il souhaité coexister avec eux). Le projet n'avait sans doute pas pris corps à cause de la guerre de 1870-1871. Ambiguïté aussi quant à la position de l'évêque de Blois : pour les uns, il soutenait le chapelain de Villethiou contre vents et marées, alors que ce dernier lui prêtait des dispositions hostiles...

Le curé de Longpré se vit alors proposer une mutation vers Avaray, déplacement qui prenait pour lui les sombres couleurs d'une montée vers le Golgotha. En l'été de 1875, au moment d'accepter ce transfert, J. Beauchesne revint sur sa démarche dans un véritable testament spirituel :

[...] *En quittant Villethiou, où depuis 26 ans je me sacrifie corps et biens, supportant tous les ennuis, toutes les intrigues, conséquence obligée des travaux que j'ai entrepris, croyant poursuivre une œuvre utile à la gloire de Dieu et bien sûr au diocèse je me vois dans la douce nécessité de me décharger d'un millier de francs de revenu annuel, à un âge où les besoins deviennent plus nombreux.*

[...] *Assurément on ne dira pas que je suis en faveur ; on ne peut être en faveur quand on s'est sacrifié comme je l'ai fait, visant toujours au but, malgré l'oubli et le délaissement ; or de la défaveur dans de telles circonstances, c'est de la disgrâce ; il est vrai que j'ai mérité être puni. N'ai-je pas eu le tort de vouloir et d'oser, et en dernier lieu d'agir sans consulter l'autorité ?*

[...] *Je ne me suis déterminé à agir comme je l'ai fait qu'après de longues observations, une connaissance approfondie des raisons déterminantes qui m'ont amené à opérer le changement que j'ai accompli ; tel est le crime qu'on me reproche, lorsque tout le monde aujourd'hui s'en réjouit ; or je ne pourrai jamais admettre que ce soit un crime.*

[...] *Le bon Dieu a mis en moi une volonté peu ordinaire, que les difficultés ni ne rebutent ni ne déconcertent et qui tend toujours à son but quand il lui paraît bon et qu'il a pour objet Dieu et sa gloire ; avec cela le courage pour oser entreprendre : ce doit être là pour moi un crime irrémissible. Dans ce siècle d'abaissement des caractères rencontrer un homme qui a une volonté ! Mais alors, Seigneur, serais-je tenté de crier à Dieu, pourquoi m'avez-vous fait homme ? Si vous m'aviez créé moitié homme et moitié femme je serais plus favorablement accueilli ; je serais l'homme comme il les faut. Je me serais donné beaucoup moins de mal, épargné bien des soucis ; les épines et les ronces auraient continué de posséder la terre ; une auberge aurait été construite au-dessous du jardin ; la masure où j'ai ruiné ma santé serait encore debout, si le vent l'avait respectée ; j'aurais amassé quelque argent et aujourd'hui on aurait pour moi des égards qu'on n'a pas parce que je pourrais vivre indépendant.*

---

<sup>51</sup> Par de tels propos, J. Beauchesne n'était pas éloigné de se prendre pour un de ces saints, martyrs ou confesseur de la foi, dont la date de décès – devenue celle de leur fête – était célébrée comme une naissance dans l'éternité.

[...] *Je ne puis demeurer plus longtemps soumis à une épreuve qui me mine et me tue à tous les points de vue ; que par conséquent il faut prendre un parti, je me laisserai conduire à Avaray : c'est là que l'œuvre pourra recevoir son accomplissement. Ne craignez pas : je me suis offert assez souvent à Dieu en holocauste pour avoir le courage de subir l'exécution.*

[...] *Pour ce qui est de moi, comme le cerf blessé par le trait du chasseur, j'emporterai le fer enfoncé dans la plaie et il y demeurera sans que jamais on puisse l'en arracher. On aura été dur et cruel envers moi ; on se sera rendu coupable d'une de ces injustices qui demeurent irréparables. Que la volonté de Dieu soit faite !<sup>52</sup>*

Courant août, la situation n'avait pas évolué et, pour des raisons qui nous échappent, le projet d'Avaray semblait abandonné, ce qui ne réjouissait pas pour autant l'abbé Beauchesne : *J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites connaître qu'il serait conforme au vœu de Sa Grandeur que je reste encore à Villethiou. Je consentirais à me rendre à Av. ; rester à Villethiou quelque temps encore sera pour moi une prolongation de souffrance morale ; mais je me suis offert tant de fois à Notre Seigneur pour souffrir [...]<sup>53</sup>.*

Une situation aussi bloquée et génératrice de tensions ne pouvait qu'indisposer et agacer l'autorité civile. Le préfet s'en fit l'écho auprès de l'évêque : [...] *Vous avez bien voulu faire espérer à la population de Longpré que justice lui serait rendue mais aucune décision n'a été prise et je crains qu'un plus long ajournement de cette espérance n'ait pour résultat de contraindre le conseil municipal, le maire et l'adjoint ainsi que le conseil de fabrique à se démettre de leur mandat. Je redoute de voir une regrettable agitation succéder au calme qui a si longtemps régné dans cette petite commune [...]<sup>54</sup>.*

La réaction de M<sup>er</sup> Pallu du Parc aurait paru bien surprenante au chapelain de Villethiou qui se croyait abandonné et mal vu de son évêque. En effet, dans une réponse détaillée au préfet, le prélat prit résolument la défense de son subordonné :

[...] *Cette plainte [du maire de Longpré] pourrait paraître d'autant plus extraordinaire qu'il est notoire, dans tout le diocèse que M. l'abbé Beauchesne, depuis plus de 25 ans qu'il dessert cette chapelle, n'a cessé de se dévouer, a employé tous ses revenus pour l'amélioration de la propriété, non seulement de la chapelle, mais du presbytère et de ses dépendances. Grâce à ses sacrifices, le sanctuaire de N.-D. de Villethiou fait l'admiration des nombreux pèlerins qui le visitent.*

*Je viens au fait principal qui a été reproché dans ces derniers temps à M. le chapelain, à savoir l'enlèvement et la destruction d'une statue de la sainte Vierge qui était l'objet de la vénération des fidèles. Ce fait, et surtout le mode qui a été employé pour l'accomplir est regrettable, je l'avoue, et je ne l'ai pas laissé ignorer à M. le chapelain : il a été blâmé d'avoir enlevé de lui-même et sans autorisation préalable que seul je devais donner, la statue dont il s'agit. Mais je ferai remarquer que cette statue dont on a beaucoup trop parlé ne remontait pas à une époque fort éloignée, comme on s'est plu à le dire (elle était seulement du siècle dernier) ; qu'elle n'avait aucun mérite au point de vue de l'art et qu'elle contrastait avec la décoration du sanctuaire [...].*

*Je ferai observer enfin que ce qui concerne les objets mobiliers, notamment les objets du culte, statues, images, dans toute église, regarde en dernier lieu l'évêque et l'évêque seul, à plus forte raison dans la chapelle de N.-D. de Villethiou qui n'a aucun conseil de fabrique pour en administrer les revenus [...].*

*J'ajoute que M. le chapelain a remplacé l'ancienne statue par une nouvelle qui est très convenable sous tous les rapports, que les fidèles et surtout les habitants de Longpré n'auraient donc aucun droit de se plaindre.*

*Du reste, il est à ma connaissance que le calme se produit dans la contrée, que les pèlerins continuent de se rendre au sanctuaire avec le même concours [...]<sup>55</sup>.*

---

<sup>52</sup> Ibid., 26 juillet 1875. La lettre dont la citation précède et commence par [...] *Vous oubliez peut-être [...]* est du 8 juin 1874.

<sup>53</sup> Ibid., 12 août 1875.

<sup>54</sup> Ibid., 8 septembre 1875.

<sup>55</sup> Ibid., 9 novembre 1875.



*Mgr Pallu du Parc, évêque de Blois*

Le propos de l'évêque de Blois était d'une clarté limpide :

- Le chapelain de Villethiou méritait un blâme sur le terrain disciplinaire, dans la mesure où il avait négligé l'autorisation épiscopale.
- Pour le reste, son dévouement à l'égard du domaine de Villethiou (chapelle, presbytère, dépendances) était pleinement reconnu.
- M<sup>gr</sup> Pallu du Parc partageait l'opinion de son chapelain, considérant que l'ancienne statue n'avait aucune valeur artistique et détonnait dans un ensemble fraîchement rénové et décoré.
- Quant aux paroissiens de Longpré, il s'en fallait de peu qu'ils prissent figures d'ingrats et de mal élevés s'immisçant dans des domaines qui ne les concernaient pas.

Nous nous garderons de voir dans ce courrier une caution totale apportée au comportement, à la personnalité et à l'œuvre de l'abbé Beauchesne.

Le terrain d'action d'un évêque comportait des enjeux plus complexes : lui aussi avait des pouvoirs à défendre, des territoires à marquer. Cette lettre était une réponse de la puissance spirituelle à la puissance civile correspondante, sollicitée par l'échelon local (la municipalité de Longpré) : allait-il répondre à cette offensive en donnant tort à son subordonné sur toute la ligne ? Difficile à imaginer dans le contexte religieux et politique de l'époque.

Cet événement posait aussi la question de la limite du droit de regard des laïcs (par le biais des conseils de fabrique) sur les faits et gestes du clergé. D'ailleurs, M<sup>gr</sup> Pallu du Parc ne manquait pas de rappeler que Villethiou n'avait pas de conseil de fabrique mais un conseil d'administration.

Nous n'oublierons pas, enfin, que la lutte entre les paroissiens de Longpré et J. Beauchesne était ancienne. Une pétition avait déjà été adressée à l'évêque en 1862 et il s'appelait déjà... Pallu du Parc. Céder purement et simplement aurait été un désaveu à la fois pour le chapelain et pour son évêque. Il était donc urgent de ne pas capituler, du moins sur le papier.

Dans les faits, il fallut bien se résoudre et Joseph Beauchesne fut finalement nommé curé de Couture-sur-Loir. Sur les rives du Loir, entre le manoir natal de Ronsard et l'Isle-Verte au parfum d'éternité, allait-il trouver au moins la sérénité ?...

Avant de le suivre en pays ronsardien, dressons le rapide bilan du pèlerinage de Villethiou au terme d'un quart de siècle d'« ère Beauchesne ». Il était bien portant : même sans se référer au point d'orgue que constituait l'année mariale de 1873, les pèlerins continuaient d'invoquer en nombre la Vierge de Villethiou ; et si l'année du « scandale » avait vu une baisse de la fréquentation, celle-ci n'avait pris aucune proportion catastrophique, si on se réfère au témoignage le moins partial, celui du curé de Huisseau-en-Beauce, envoyé « en mission » par la hiérarchie :

*Vous m'avez à peu près fait prendre l'engagement de vous adresser un mot sur le pèlerinage de Villethiou du 20 août [1874] auquel je me suis fait, à mon point de vue, un devoir d'assister avec ceux de mes paroissiens qui ont bien voulu m'accompagner. J'en avais moins que l'an dernier et l'affluence générale, quoique plus particulièrement sollicitée, paraissait moindre aussi. Il pouvait y avoir un quart de moins, selon moi : de 3 000 à 4 000 personnes au plus. 18 bannières au lieu de 27 ; l'espèce de tempête que nous subissions a dû effrayer quelques bonnes volontés.*

*L'effet général ne laissait pas d'être satisfaisant. Environ cinquante ecclésiastiques, bien comptés, du diocèse ; un assez bon nombre, peut-être de quinze à vingt, de la Touraine. L'abstention, facile à expliquer du reste, de nos chefs de Blois, a dû, dit-on, tenir à l'écart les plus marquants des Tourangeaux ; quelques-uns des assistants, cependant, se sont fait un devoir de venir précisément à raison des abstentions locales, au risque de paraître approuver le chapelain et son fait accompli,*

n'ayant en vue du reste, ainsi que la majorité des ecclésiastiques, que l'honneur et le culte de N.-D. de Villethiou [...]»<sup>56</sup>.

L'effritement des « années 70 » tenait aussi à des raisons plus générales que J. Beauchesne mit lui-même en évidence dans un texte plus tardif : *On a objecté la diminution du pèlerinage, cette diminution ne date pas d'hier ; il en est ainsi dans tous les pèlerinages secondaires et anciens ; venez donc à Villedieu, il n'y a plus personne. Cela tient à des causes multiples. Des pèlerinages oubliés ont été remis en honneur ; les pèlerinages nouveaux ont concentré l'attention des fidèles ; les esprits bouleversés, la foi s'affaiblissant de jour en jour, telles sont les causes de cette diminution des pratiques religieuses*<sup>57</sup>.

Matériellement, l'abbé Beauchesne laissait Villethiou en meilleur état qu'il ne l'avait trouvé. Spirituellement, la partie n'était pas gagnée, mais il n'en était pas l'unique responsable ; elle n'était pas perdue et beaucoup dépendrait de son successeur.

## **Les tribulations d'un curé de campagne Villethiou, toujours Villethiou**

Comme il était prévisible, les statues de Villethiou furent de tenaces fantômes qui hantèrent les jours et les nuits du nouveau curé de Couture. Il dut d'abord révéler où les débris de l'ancienne image avaient été dissimulés : [...] *Nous servant des indications précises que M. l'abbé Beauchesne, ancien chapelain, actuellement curé de Couture, sur les instances de M. l'abbé Chapon, aumônier du Saint-Cœur de Vendôme, a bien voulu donner au chapelain actuel, dans sa lettre du 30 mai 1877, où il lui dit : « Vous trouverez les débris de la statue auprès de la porte du boissier, à gauche, à côté de l'entrée »*<sup>58</sup>.

Tandis que s'opérait la résurrection de la statue, J. Beauchesne vivait une descente aux Enfers. Il semble que, dans un premier temps, il ait envisagé de se justifier dans un mémoire écrit ; puis, sous l'effet d'un mélange complexe de prudence et de profonde lassitude, il s'était ravisé :

*Quant à ce qui est du rapport que j'avais annoncé, je l'ai livré aux flammes lorsqu'il touchait à son terme. Dans ce rapport, je m'efforçais de faire la lumière sur toutes choses, afin de mettre Monseigneur à même de juger la situation. Je devais pour cela dire la vérité sur le passé et sur le présent. Toute vérité n'est pas bonne à dire. Pour ce qui est du présent, porte de l'avenir, j'y occupais quelque place forcément. Pour ce motif, je me suis arrêté. J'ai pensé qu'il me suffisait de m'appliquer à faire le bien dans le silence, priant Dieu, au service duquel je me suis mis corps et âme, de daigner bénir mes efforts. Après la flétrissure publique qui m'a été imprimée au front, comme salaire de 27 années de travaux, de sacrifices et d'immolation, il me suffit d'être retiré au fond du diocèse, de travailler sous l'œil de Dieu à procurer sa gloire et à faire le bien aux âmes qu'il aime, et pour le salut desquelles je m'offre à me dépenser tout entier, jusqu'au dernier soupir de ma vie ; je n'ai pas plus envie aujourd'hui que par le passé, de chercher à briguer l'estime ou les éloges des hommes. Dieu est juste et c'est en ses miséricordes que j'espère [...]*<sup>59</sup>.

La flétrissure publique, l'expression était forte et certainement conforme au sentiment qu'éprouvait Joseph Beauchesne. Il espérait donc que l'exil sur les bords du Loir ferait tomber sur lui le voile de l'oubli. Mais la rumeur finit par percer les brumes les plus opaques et un changement de titulaire s'accompagne souvent de litiges matériels et financiers. Il fallait donc rendre des comptes, ce qui lui était d'autant plus insupportable qu'il avait sacrifié toutes ses ressources pour Villethiou ;

[...] *En quittant Villethiou, j'ai retenu pour les régler moi-même les mémoires que j'avais entre les mains et dont deux présentaient des difficultés que je ne voulais pas laisser à mon successeur. Je l'avertissais à son arrivée qu'il aurait à solder des mémoires qui lui seraient présentés par tels ouvriers que je lui indiquais.*

---

<sup>56</sup> Ibid., 26 août 1874.

<sup>57</sup> Ibid., 30 janvier 1878.

<sup>58</sup> Ibid., lettre de l'abbé Chénebaux, 2 juin 1877.

<sup>59</sup> Dioc 41, 75 N, dossier de la paroisse de Couture, 22 janvier 1878.

*Je ne pouvais supposer, monsieur, qu'une fois sorti de Villethiou on pourrait avoir la pensée de mettre à ma charge le solde des travaux exécutés au profit du pèlerinage, lorsque je n'étais plus là pour percevoir les recettes sur lesquelles je comptais pour les payer [...].*

*À mon départ de Villethiou, j'ai laissé à mon successeur si digne et si convenable, une fourniture de cierges qui a dû produire 350 ou 400 F ; je lui ai aussi laissé des marchandises, chapelets, médailles, etc. pour une valeur prix de fabrique d'environ 12 à 1 300 F [...]. Je ne parle point de la notice de Villethiou, 400 exemplaires environ à 1 F, des photographies qui devaient produire 60 à 80 F, de la vieille cire [...].*

*Et quoi ! Ne trouverait-on pas m'avoir assez profondément blessé par ce fait inconcevable du changement de la statue de N.-D. ; alors que personne n'en parlait plus, comme on le représentait à mon cher et si aimable successeur. Pourquoi, lui disait-on, pourquoi avez-vous fait ce changement ? Personne ne parlait plus de celui qui avait précédé [...].*

*Si la passion ne s'en était pas mêlée [...] vous n'eussiez certainement pas été entraîné à donner votre approbation à ce changement si contraire au vœu de M<sup>sr</sup> Pallu du Parc qui m'a répété plusieurs fois : Je désire grandement qu'il ne soit plus question du changement de la statue de N.-D. Il n'en était plus question en effet, et la nouvelle était à la grande satisfaction de toutes les personnes religieuses et pieuses qui l'aimaient et la vénéraient. Tout le monde aujourd'hui regrette ce nouveau changement [...]<sup>60</sup>.*

*Et puis, Monsieur, n'était-ce donc rien que d'infliger une flétrissure publique à celui qui, pendant 27 ans de sa vie, n'avait cessé de se dévouer pour l'œuvre qui lui était confiée [...].*

*Malgré tout ce qui s'est passé, Monsieur, je ne puis regretter ce que j'ai fait ; j'étais parfaitement et intimement convaincu que cela était nécessaire pour la gloire de Notre Reine et ma conviction n'a fait que grandir. Aujourd'hui, je ferais ce que j'ai fait<sup>61</sup>.*

Le 3 février 1878, l'abbé Beauchesne recevait du vicaire général une réponse qui avait sa propre logique : *J'ai reçu votre lettre du 30 janvier relative à la réclamation du menuisier que vous avez fait travailler à Villethiou : cet ouvrier s'adresse naturellement à celui qui lui a commandé le travail ; mais vous auriez évité les désagréments d'aujourd'hui si vous eussiez envoyé les comptes du pèlerinage : M<sup>r</sup> Cheneboux manquerait aux règles de la plus simple prudence s'il soldait sans contrôle des mémoires se rapportant à des travaux qu'il n'a pas commandés [...].*

*Je ne réponds pas, monsieur le Curé, aux longues récriminations que contient votre lettre : elles partent d'un cœur blessé qui se fait illusion sur les faits et sur les personnes. Que Dieu vous éclaire et que la charité ne soit pas blessée !<sup>62</sup>*

En 1879, les comptes de Villethiou n'étaient toujours pas apurés et J. Beauchesne opposait une fin de non-recevoir qui exprimait le désir d'un point final cinq ans après son acte si contesté : [...] *Tout ce qui me rappelle Villethiou est pour moi trop pénible. Et puis, comment se fait-il qu'on m'ait laissé pendant 26 ans sans me demander de comptes, pour venir ensuite me mettre en demeure de les rendre ? Cela ne s'est jamais vu. Qu'il me suffise de vous dire que pendant 27 ans je me suis dépensé corps et biens, tout occupé des intérêts de l'œuvre que je poursuivais ; que je me suis épuisé au travail, sans seulement recevoir une parole d'encouragement [...]. Quand cette lettre vous sera remise, les pièces nécessaires à la reddition de ces comptes auront disparu, je me suis assez fatigué et tourmenté pendant 27 ans pour le pèlerinage de N.-D., j'ai besoin de repos [...].*

---

<sup>60</sup> Beauchesne fait ici allusion à la réinstallation de l'ancienne statue après restauration. Les passages soulignés l'ont été par J. Beauchesne.

<sup>61</sup> Dioc 41, 123 N 2, 30 janvier 1878.

<sup>62</sup> Ibid., 3 février 1878.



*La Vierge de Villethiou, couronnée en 1902, fut la deuxième du diocèse de Blois, après N-D des Aydes.*



*Je veux seulement vous dire, pour vous éclairer, que le pèlerinage, par suite du relèvement de sanctuaires tombés en oubli et aussi de l'affaiblissement de la foi, a été diminuant d'année en année. C'est ainsi que les Évangiles ne produisaient plus, au profit de la chapelle, en 1872, que 335 F 25 et en 1873 318 F 75, et cependant la statue pour laquelle certains se sont tant passionnés n'avait pas été remplacée [...]<sup>63</sup>.*

S'agissant de ces années qui faisaient suite au conflit franco-prussien, il conviendrait de tenir compte des pertes de la guerre, des réquisitions, des contributions imposées aux communes : cette pression a pu influencer négativement sur la générosité des pèlerins, pour une bonne part d'extraction populaire.

### **Le coup de pied dans la fourmilière**

De fait, J. Beuchesne n'avait pas besoin de la statue de Villethiou pour connaître des embarras. À peine arrivé à Couture (879 habitants en 1875), il plongea dans de nouveaux démêlés. En novembre 1877, il protesta contre un projet d'alignement qui menaçait de réduire la place de l'église, déjà bien exigüe. Mais surtout, il se mit en tête de réviser le fonctionnement et les méthodes du conseil de fabrique local, soupçonné – pour ne pas dire accusé – de dilapider ses fonds. Et l'évêché reçut de nouveau les doléances du desservant :

*[...] Pourquoi craindrai-je ? J'ai beau interroger ma conscience, je n'entends aucune réponse accusatrice. Je n'ai cherché qu'à faire le bien ; je me suis dépensé tout entier. J'ai bien compris que la position, après le régime qui avait précédé, était pleine de difficultés, et qu'il me fallait agir avec beaucoup de prudence et de modération [...]. Je n'ignorais point qu'il y avait un parti d'opposition ; je l'ai trouvé à mon arrivée, et pour le combattre j'ai usé de patience, sans jamais me lasser. Je ne suis point étonné que des plaintes aient été portées contre moi ; il est plus difficile de réformer les abus et de rappeler à la règle que d'établir l'ordre avant qu'il ait été troublé.*

*[...] Si je n'ai pas été troublé, j'ai été profondément peiné comme ne peut manquer de l'être une âme honnête qui marche en paix sous le soleil de Dieu [...]. Je me trouve assez semblable en ce moment à un homme entouré d'ennemis invisibles, qui tous lancent sur lui leurs traits sans qu'il puisse savoir d'où ils partent, sans même qu'il puisse en connaître la nature [...].*

<sup>63</sup> Ibid.



*L'église de Couture-sur-Loir, dessinée par G. Launay, et telle qu'on peut la voir aujourd'hui avec, à l'arrière-plan, le château de la Flotte.*

Saint Sébastien des temps modernes, pourquoi pas ? Mais nous voyons surtout resurgir la hantise du complot et le complexe de persécution qui accompagnèrent J. Beauchesne dans toutes les étapes de son sacerdoce. L'âme damnée de la nouvelle intrigue qui se nouait contre lui était le sacristain, un nommé Champeau :

*[...] Voici un homme qui par du vin, de bons dîners, cherche à attirer de son côté les membres avec lesquels il a trop longtemps gouverné les choses à son profit. C'était lui qui réglait tout [...]. Il reçoit cependant de beaux appointements, 500 F au moins, sans compter le casuel [...]. Quant au trésorier, homme faux et double, je n'aurai de repos que lorsqu'il aura été remplacé [...]*<sup>64</sup>.

La franchise de J. Beauchesne n'est plus à démontrer... Les ans s'étaient accumulés sur sa tête, mais sans émousser la rudesse abrupte de ses jugements. Ainsi, le maire de Couture était-il gratifié d'une *courte intelligence*. Le nouveau curé traînait certainement derrière lui une lourde image d'iconoclaste, soigneusement entretenue par ses adversaires, car Couture n'était pas si éloigné de Villethiou. Sa stratégie fut de manier simultanément la carotte pour ses paroissiens et le bâton contre la « coterie » :

*[...] Vu l'état dans lequel j'ai trouvé toutes choses, les esprits compris, à mon arrivée dans cette paroisse, j'ai besoin d'user des plus grands ménagements pour ne pas froisser les esprits lorsqu'ils sont en voie de se rapprocher [...].*

*Ce qui a déterminé l'opposition du conseil de fabrique à l'instigation de Champeau, c'est que je me suis appliqué à mettre toutes choses en ordre ; mais ce qui ne plaît pas à ces intéressés plaît à la paroisse et à la commune et j'espère, avec les armes dont je fais usage : silence, patience, bienveillance, bonté envers tous, arriver à dominer l'opposition de la coterie. Ils seront vaincus par ma résistance calme [...].*

*L'opposition des esprits que j'ai trouvée en arrivant pour des causes que Votre Grandeur ne peut ignorer est vaincue aujourd'hui. J'ai dit dans une de mes précédentes lettres que les esprits se rapprochaient et que la paroisse venait à son curé [...]. On me disait il y a quelque temps : vous êtes en possession des esprits comme si vous étiez ici depuis dix ans*<sup>65</sup>.

<sup>64</sup> 17 juin 1879.

<sup>65</sup> Dioc 41, 75 N, 21 novembre 1877.



*Dans l'église de Couture, le groupe de La Salette a bien été mis à l'écart, mais l'autel du Rosaire n'a toujours pas retrouvé son tableau de la sainte Vierge...*

S'installant peu à peu dans ses murs, le curé de Couture se préoccupa de réaménagements dans l'église ; mais cette fois, il n'oublia pas de solliciter une autorisation préalable de son évêque : [...] *Il existe dans l'église de Couture une chapelle ou plutôt un autel dit de N.-D. du saint Rosaire. Il y a quelques années, mon prédécesseur avait fait enlever un tableau de la sainte Vierge et avait mis à la place un groupe de N.-D. de la Salette. Ce groupe qui rappelle un fait historique ne dit rien à la piété ; tant que les fidèles n'ont pas sous les yeux la Mère de Dieu, avec le fruit béni de ses entrailles sur son bras, leur dévotion n'est pas satisfaite. D'un autre côté, depuis la décision récente prise par S. S. Léon XIII, ce groupe ne doit pas être conservé, du moins dans cette place. Je ne voudrais cependant rien changer à ce qui a été fait si une décision de Votre Grandeur ne venait m'en faciliter l'exécution [...]*<sup>66</sup>.

### **Cruel dilemme : la santé du curé ou la sécurité des paroissiens**

La santé de Joseph Beauchesne, délabrée par les privations à Villethiou, connut une relative amélioration grâce aux bienfaits d'une cure thermale : [...] *Je suis heureux, Monseigneur, de pouvoir faire connaître à Votre Grandeur que les Eaux m'ont été salutaires et que ma santé, malgré la saison si rigoureuse que nous traversons et l'habitation si glaciale que j'occupe, s'est améliorée et tend à s'améliorer davantage [...]*<sup>67</sup>.

Cette embellie fut éphémère ; elle s'évanouit dans les rigueurs d'un logement insalubre et d'une existence précaire :

<sup>66</sup> Ibid. L'autel du Rosaire a été établi dans l'église de Couture à l'initiative et aux frais de Marie Du Bois, gentilhomme, valet de Louis XIII et Louis XIV. Le sculpteur tourangeau Charpentier en fut l'auteur [cf. GRANDMAISON (L.), *Mémoires de Marie Du Bois*, Vendôme, Éd. Société archéologique du Vendômois, 1936 ; LEBRUN (F.), *Moi Marie Du Bois, gentilhomme vendômois, valet de chambre de Louis XIV*, Rennes, Éd. Apogée, 1994].

<sup>67</sup> Ibid., 18 avril 1879.

• 11 avril 1879 : *Je me trouvais très bien de ma saison des Eaux ; la grippe dont j'ai été atteint deux fois depuis le mois de janvier, a tout remis en question [...]*<sup>68</sup>.

• 11 juillet 1881 : [...] *Pour ce qui est de ma santé, Monseigneur, elle n'est point satisfaisante. J'aurais eu besoin d'aller prendre les Eaux ; mais il me faudrait pour cela un secours du gouvernement égal à la dépense ; j'ai dû emprunter pour vivre. Le casuel diminue de plus en plus et si l'état des choses présent se continue, il nous deviendra impossible d'exister. J'ai eu 445 F pour arriver au mois de juillet. Mon mandat est absorbé et je n'ai pu payer mon boucher ni mon boulanger. Il y a des curés bien plus malheureux. Dans de telles conditions, comment penser à aller prendre les Eaux ? [...]*<sup>69</sup>

• 26 août 1881 : *Sa santé, en effet, dès son arrivée à Couture, s'est promptement ressentie de l'insalubrité de cette habitation. Une bronchite qu'il avait gagnée dans un presbytère humide, avait disparu depuis longtemps ; elle s'est manifestée de nouveau, sous l'action du froid qui vous saisit de toutes parts dans cette maison. Malgré trois saisons aux Eauxbonnes, dont l'effet avait été très favorable, sa santé, après un long temps d'arrêt, s'est affaiblie de nouveau sous l'action du froid de cette habitation [...]*<sup>70</sup>.

• Février 1885 : *Aujourd'hui 19, il fait un vent glacial qui pénètre de toutes parts. J'ai deux manteaux sur les épaules et il m'est impossible de me réchauffer dans ma chambre. Jugez de ma situation. Celle de ma domestique n'est pas meilleure [...]*<sup>71</sup>.

De fait, l'amertume du curé de Couture devait être grande si on songe à la débauche d'efforts et de dépenses qu'il lui avait fallu consentir pour créer un presbytère à Villethiou, sinon luxueux du moins confortable. Et c'est la même bataille sans merci qu'il engagea sur les rives du Loir. Des réparations urgentes s'imposaient assurément :

[...] *Je gèle dans ce presbytère ; la cuisine pourrie de salpêtre et d'humidité, vraie glacière en hiver, n'est pas habitable ; les murs du presbytère, par suite des poussées, sont lézardés sur toutes les faces [...]. Par suite de l'affaissement des murs de refend, les portes ne peuvent plus fermer [...]. Le pavage du presbytère étant au niveau des terres, l'humidité gagne d'année en année ; pour arrêter ce mal il faudrait au moins mettre des gouttières [...]. Il y a des fenêtres et portes de l'époque de la construction, 1758, qui ne ferment plus ou sont pourries [...]*<sup>72</sup>.

Le curé ne noircissait pas le tableau pour se faire plaindre. Une expertise réalisée par l'architecte vendômois Chautard, en août 1881, confirmait pleinement cet état déplorable. Nous n'en citerons qu'un court extrait : [...] *Il a reconnu que tous les murs avaient grandement besoin d'être préservés de l'humidité, qui les envahit depuis trop longtemps, par l'établissement de gouttières, et par un système d'assainissement intérieur et extérieur qui écarte l'eau du pied des murs et préserve l'intérieur de ses funestes effets, le carrelage étant au niveau des terres ; que, notamment, tous les murs de la cuisine étaient salpêtrés dans toute leur étendue, et que, dans toute la saison d'hiver et du printemps, l'eau qui pénètre de toutes parts la rend inhabitable [...]*<sup>73</sup>. Et le reste du rapport était à l'avenant.

Le fond du problème était que les bâtiments ecclésiastiques dans leur ensemble exigeaient des travaux urgents : le presbytère, certes, mais aussi l'église pour laquelle le devis des réparations s'élevait à 3 200 F. Le 28 septembre 1881, le préfet, au nom du ministre de l'Intérieur et des Cultes, précisait que, la municipalité s'étant engagée pour 1 700 F et l'État accordant une subvention de 1 000 F, il convenait que le conseil de fabrique fît l'appoint, c'est-à-dire 500 F. Ainsi se concluait un affrontement qui avait fortement troublé la vie locale depuis le début de 1881. Le conseil de fabrique refusait, en effet, de contribuer au financement des travaux de l'église, alléguant que ses ressources ne lui permettaient que difficilement de faire face aux indispensables aménagements du presbytère ; ceci d'autant plus que le curé ne réclamait que le strict minimum :

---

<sup>68</sup> Ibid.

<sup>69</sup> Ibid.

<sup>70</sup> Ibid., texte du conseil de fabrique de Couture.

<sup>71</sup> Ibid.

<sup>72</sup> Ibid., 1<sup>er</sup> juin 1881.

<sup>73</sup> Ibid., texte du conseil de fabrique, 26 août 1881.



*La nef et le chœur de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais de Couture-sur-Loir*

*Si nous proposons des travaux de luxe, d'embellissement, nous comprendrions qu'on cherchât à nous arrêter en présence des travaux urgents aussi, nous le reconnaissons, à exécuter à l'église et au clocher ; mais il n'en est pas ainsi. À cette question que lui posait l'architecte : faut-il comprendre des peintures, des papiers ? M. le curé s'est empressé de répondre : je puis me passer de papiers ; rien que le strict nécessaire ; ce que réclame la mise en bon état de l'habitation, rien de plus [...] <sup>74</sup>.*

À la fin d'août 1881, J. Beauchesne avait alerté l'évêque avec son franc-parler coutumier :

*Périssent le curé pourvu que l'on ne prenne pas dans nos bourses, voilà l'esprit de ces gens ; et si nous sommes obligés de céder, les réparations à faire au presbytère seront ajournées de dix ans [...] <sup>75</sup>.*

La position du curé et de son conseil de fabrique n'était pas confortable puisque, dès février 1881, ils avaient eux-mêmes reconnu toute la gravité de la situation de l'église : *Considérant que la tête du clocher, bel édifice du <sup>XVI</sup><sup>e</sup> s., est dans un tel état de ruine qu'elle peut, d'un moment à l'autre, être précipitée dans l'église et y causer des pertes matérielles très sérieuses et des malheurs irréparables si, ce qu'à Dieu ne plaise, un tel accident arrivait lorsque les fidèles sont réunis à l'église [...] <sup>76</sup>.*

Sécurité des fidèles d'un côté, santé du curé de l'autre, Joseph Beauchesne aurait préféré que le problème ne fût pas posé en ces termes. En fait, dès le mois de juillet, il avait compris qu'une fois encore son scénario, si soigneusement et patiemment élaboré, allait voler en éclats : *J'ai écrit à M. l'Architecte pour le prier de m'envoyer le devis des travaux à exécuter au presbytère, et voici sa réponse que je crois de mon devoir de vous transmettre :*

*« M. le curé, l'Administration désire que la Fabrique participe dans les travaux de restauration de la flèche du clocher, sinon elle serait obligée d'en suspendre l'exécution. Je suis donc, dans cette position, obligé de retarder un travail qui est sur le point de se faire, pour en entreprendre un autre qui n'aboutira pas si vous rencontrez de l'opposition.*

*En conséquence j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire prendre une délibération au conseil de fabrique de Couture, par laquelle le conseil me charge de dresser les plans et devis de restauration du presbytère ; muni de cette pièce, je serai à l'abri et pourrai faire mon travail avec la garantie que je serai indemnisé de mon temps et de mes déplacements [...]. »*

<sup>74</sup> Ibid., 26 août 1881.

<sup>75</sup> Ibid.

<sup>76</sup> Ibid., 22 février 1881.

*Voici une nouvelle preuve du cas que l'Administration fait d'un conseil de fabrique [...].*

Et le curé de Couture de sombrer dans le découragement : *Que faire maintenant ? Je dirigeais toutes choses dans le but que j'avais devant moi ; pour l'atteindre, je laissais en souffrance tout ce qui pouvait être retardé... Je suis maintenant comme un vaisseau désemparé. Ne sachant plus que faire ; mais sachant bien ce qui arrivera quand on nous aura pris nos économies, un membre du conseil municipal ne me l'a pas envoyé dire, nous n'aurons plus rien : tout nous manquera à la fois, et la commune obérée, ayant ses maisons d'école à construire, nous dira : tirez-vous en comme vous pourrez. Excellent moyen pour vous jeter dans le découragement. Après avoir déjà souffert pendant quatre hivers, se voir condamné à souffrir toujours, ce n'est pas gai, il faut en convenir.*

*Nos budgets étaient faits de manière à atteindre notre but ; il n'y a pas de raison pour qu'on ne vienne pas encore et toujours nous enlever tout. Je n'en dis pas davantage, Monseigneur, j'attendrai vos instructions. Je vais finir par me désintéresser en toutes choses. Je me suis donné tout le mal possible, et tout cela pour voir s'évanouir toutes mes espérances [...]*<sup>77</sup>.

En octobre 1881, le conseil de fabrique finit par accepter de verser la contribution de 500 F. Mais dès le mois suivant, il fit une tentative pour impliquer le conseil municipal dans les travaux du presbytère, le principe du « donnant-donnant » en quelque sorte : [...] *Le Conseil de Fabrique, après avoir pris connaissance des plans et devis dressés par M. Chautard, Architecte de la ville de Vendôme [...].*

*Est d'avis que les travaux proposés par M. l'Architecte et dont la nécessité est incontestable, soient exécutés ; et pour faire face aux dépenses qu'ils nécessiteront, le Conseil prend l'engagement de surseoir à toutes les dépenses qui pourront être ajournées, ainsi qu'il l'a fait depuis vingt ans. Par suite de cette résolution énergique, il espère pouvoir fournir, chaque année, la somme de 700 F pour cette restauration.*

*Il aurait grandement désiré pouvoir se dispenser de recourir à la commune, afin qu'elle lui vienne en aide dans*

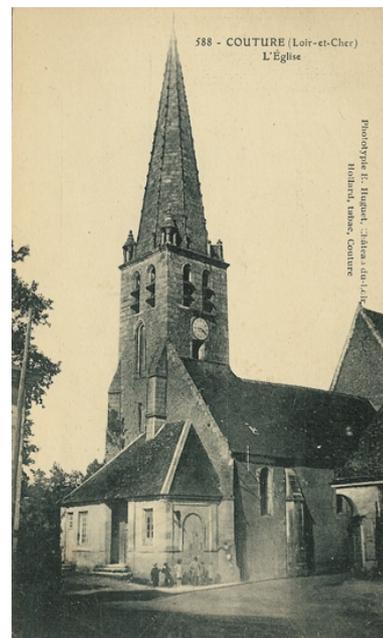
*l'exécution de ces travaux ; mais comme les économies qu'il avait déjà faites ont été diminuées de la somme de 500 F, pour faire participer la Fabrique aux travaux à exécuter sur le clocher et à l'église, il espère que M. le Préfet lui tiendra compte de sa bonne volonté et voudra réaliser la promesse du concours de la commune, en même temps qu'il daignera intervenir d'une manière utile auprès de M. le Ministre des Cultes, afin d'en obtenir un secours proportionné à ses sacrifices, et qui lui est nécessaire pour atteindre le but [...]*<sup>78</sup>.

En mars 1882, le conseil municipal répondait par un refus sec et catégorique. Derrière ces péripéties, deux ordres de faits sont nettement perceptibles :

1. La véritable guerre des tranchées que se livraient localement cléricaux et anticléricaux.
2. L'état de délabrement où se trouvaient les édifices, qu'il s'agisse de l'église ou du presbytère ; d'où la difficulté, dans une petite commune, de dégager les fonds nécessaires à leur réhabilitation. Ceci d'autant plus que dans le même temps, de nombreux villages s'équipaient d'une mairie, d'une école de garçons, voire de filles. Des situations conflictuelles étaient inévitables.

La difficulté de financer les travaux à Couture est vérifiée par le mauvais état persistant des bâtiments, quelques années plus tard :

- L'église : [...] *La toiture de l'église, sur toute la partie du midi, a un besoin urgent d'être refaite [...].*



*L'église de Couture-sur-Loir, telle qu'a pu la connaître Joseph Beauchesne.*

<sup>77</sup> Ibid., 16 juillet 1881.

<sup>78</sup> Ibid., délibération du conseil de fabrique, 13 novembre 1881.

*Le plafond de l'église, gravement endommagé par les travaux exécutés au clocher, dans une travée surtout, menace de tomber à chaque instant [...]*<sup>79</sup>.

▪ Le presbytère : [...] *J'ai dit que cet édifice est inhabitable ; ce mot doit être pris dans sa signification rigoureuse. Si nos hommes avaient une bête qui eut autant à souffrir que j'ai souffert et que je souffre, ils en auraient compassion ; un homme, un Prêtre, c'est moins à leurs yeux*<sup>80</sup>.

On imaginera sans peine que la fabrique de Couture accepta difficilement d'être une nouvelle fois mise à contribution en 1885 : *Vu la délibération du conseil municipal, tendant à obtenir qu'une somme de 500 F lui soit versée par la Fabrique, conformément à la lettre de M. le Ministre des Cultes qui l'y autorise.*

*Considérant que les travaux exécutés au clocher ont été entrepris par la commune, qui en a pris l'initiative ; que la Fabrique n'a point été appelée à donner son avis sur la manière dont ces travaux ont été dirigés ; que dès lors toute la responsabilité devrait en retomber à la charge de la commune.*

*Considérant que déjà, au début des travaux, la Fabrique s'est vue obligée à payer 500 F, alors qu'elle s'efforçait, avec une si grande bonne volonté, de faire des économies, dans le but de réparer le presbytère qui menace ruine, et l'église dont la toiture et le plafond ont un besoin urgent de réparations et de réfection.*

*Le Conseil de fabrique ne peut s'empêcher de témoigner combien est grande sa surprise de se voir, encore une fois, appelé à concourir au paiement de ces travaux, alors qu'il aurait eu si grand besoin de ses ressources pour les travaux à exécuter au presbytère et à l'église.*

[...] *C'est donc avec peine que le conseil de fabrique se voit dans la nécessité d'accorder la somme qui lui est demandée [...]*<sup>81</sup>.

La pression de l'autorité civile faisait plier le conseil de fabrique, mais s'y ajoutait celle d'une partie de l'opinion locale : les anticléricaux, bien sûr, trop heureux de retarder les travaux du presbytère ; mais aussi des fidèles catholiques qui auraient vu d'un mauvais œil la fabrique refuser de contribuer à leur sécurité dans le sanctuaire... Bref, une situation piégée.

## **L'ennemi est partout**

### ***Les religieuses de Ruillé***

Joseph Beauchesne eut des relations délicates avec l'autorité municipale, certains laïcs, parfois aussi avec des gens de religion. À Couture, comme en d'autres villages du Vendômois, deux sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir soignaient les pauvres malades et instruisaient les filles. Aux dires de Beauchesne, l'entente ne fut pas cordiale avec elles, du moins jusqu'à ce qu'un renouvellement intervienne :

[...] *Je suis heureux de faire connaître à Votre Grandeur que, depuis le changement qui a eu lieu à la fin de l'année écoulée, les nouvelles Sœurs, plus intelligentes et non inféodées aux Champeau et Roncier, sont plus favorablement vues et accueillies à Couture. Je crois que les oppositions ont fait place à la bienveillance, et ce qui me le ferait croire, c'est ce que me disait, il y a peu de temps, un des membres du conseil municipal qui leur était opposé : « Personne, M<sup>r</sup> le Curé, n'aurait eu la pensée de s'élever contre les Sœurs, si elles n'avaient pas soutenu, de toutes manières, les deux hommes qui ont fait tant de mal à la paroisse ». Pour ma part, je ne puis m'empêcher de leur rendre cette justice qu'elles sont aussi convenables avec leur curé que les autres l'étaient peu ou point. Je les avais trouvées telles dès mon arrivée en cette paroisse, et si j'ai un regret aujourd'hui, c'est de les avoir supportées avec une patience aussi prolongée [...]*<sup>82</sup>.

J. Beauchesne n'eut guère l'opportunité de bénéficier de cette éclaircie relationnelle avec les nouvelles sœurs puisque, peu après, leur établissement fut fermé. À Couture, le camp anticléric avait remporté une victoire encore plus nette que dans d'autres villages ; il s'agissait, en effet, d'un départ complet, comme le déplorait la supérieure générale de la Providence dans une lettre à l'évêque de Blois :

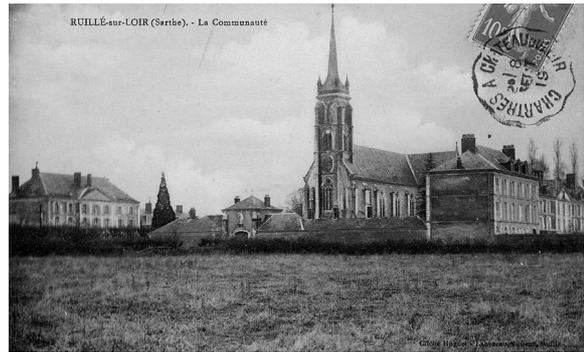
---

<sup>79</sup> Ibid., 5 juillet 1885.

<sup>80</sup> Ibid., 13 février 1885.

<sup>81</sup> Ibid., 19 août 1885.

<sup>82</sup> Ibid., 17 mars 1880.



Les religieuses de Ruillé-sur-Loir (Sarthe), très présentes en Vendômois du XIX<sup>e</sup> siècle.

*Nous ne voulons pas vous laisser ignorer notre renvoi de l'école communale de Couture. Le 12 courant, les sœurs ont reçu du Maire, sans autre avis préalable, l'ordre de quitter la maison dans le plus bref délai. Hier, nous sommes allées les chercher.*

*À Suèvres et à Lunay, les classes communales nous sont aussi retirées. Mais dans ces deux paroisses on a voulu conserver les sœurs et des écoles libres sont ouvertes par le dévouement de MM. les curés et les sacrifices de quelques âmes généreuses [...] <sup>83</sup>. Y aurait-il, dans le propos de la supérieure, un coup de griffe destiné à J. Beauchesne dont le dévouement n'aurait pas été à la hauteur de la circonstance ?...*

### ***Le curé d'Artins***

À Couture, il n'y eut pas création d'une école libre. D'où de nouveaux problèmes pour le desservant : une partie des familles, refusant de confier l'instruction de leurs enfants à l'enseignement laïque, décidèrent de les envoyer dans les villages voisins où existaient des écoles religieuses, en particulier Artins et Poncé. Les choses se compliquèrent encore quand certains parents demandèrent l'autorisation, pour leurs enfants, de faire leur première communion dans le village où ils allaient à l'école. Hogou, conseiller municipal, expliquait clairement son point de vue à l'évêque, en dépit des fautes d'orthographe :

*[...] Aujourd'hui on refuse à M. le curé d'Artins l'autorisation de donner la communion à mon enfant ; si après un pareille refus notre foi n'était vive elle s'éteindrait. Les motifs pourquoi nous avons envoyé notre enfant à Artins sont que : moi comme conseiller municipal j'ai fait tout mon possible pour conservé les religieuse à Couture et n'ayant pu y réussir j'ai déclaré que tant qu'il y aurai des religieuse pour instruire les enfants dans d'autres commune ma fille n'irrai point à une école laïque ; depuis cette époque ma fille a toujours été à Artins à l'école et au catéchisme dans le but de s'y instruire et dit faire ses communions. Maintenant faire revenir ma fille à Couture avec les autres petites filles de l'école laïque qui la regarde de côté parce que elle vas à l'école à Artins serai pour elle un véritable chagrain et l'exposerai a faire une mauvaise communion. Un autre motif est que l'école est obligatoire et quelle ne peut quitter Artins pour venir aux examins à Couture et quand même elle le pourrai elle est trop timide pour pouvoir répondre à M. le curé de Couture.*

*M. le curé de Couture a dit que les enfants devaient faire leur première communion dans leur paroisse : il serai bien facile de lui en citer plusieurs qui ne l'ont pas faite dans leur commune à Couture comme ailleur. Dernièrement le fils du Maître d'école de Trée [Tréhet] faisait sa première communion à Ruillé et la commune de Trée est desservie par M. le curé de Villedieu [...] <sup>84</sup>.*

*Et le plaignant terminait sa missive sur une note désabusée : [...] Maintenant Monseigneur si des personnes comme nous qui ne cherchons qu'à soutenir les écoles chrétienne nous ne somme pas exaucé dans nos vœux et que l'on nous oblige de revenir à Couture au applodissement des gens qui ne veille pas d'école chrétienne il faut autant tout abandonné et dire vive les écoles laïques [...].*

<sup>83</sup> Ibid., 17 septembre 1881.

<sup>84</sup> Ibid., 12 mai 1883.



L'église d'Artins

Beauchesne donna, lui aussi, son point de vue sur l'affaire, mettant en cause l'attitude de son confrère d'Artins : [...] *Par suite de la disparition des Sœurs, qui tenaient l'école de Couture, une partie des enfants de ma paroisse va à l'école à Artins et une autre partie à Poncé. Déjà, l'année dernière, des difficultés ont été soulevées au sujet de la première communion ; je pouvais espérer que, connaissant mes dispositions, et sachant que je ne croyais pas pouvoir accorder de permissions à ce sujet, mes paroissiens et les prêtres de ces paroisses se tiendraient pour avertis et ne reviendraient pas à la charge ; il n'en a point été ainsi [...].*

*M. le Curé d'Artins, au lieu d'écarter les sujets de mécontentement, les entretient et les fomenté [...]. On va jusqu'à dire que l'on a écrit à l'Évêché et qu'un de MM. les Grands Vicaires désapprouve ma résistance et aurait donné le conseil de faire habiter la petite fille à Artins pendant quelques jours, afin qu'elle puisse être admise à la communion en cette paroisse [...]*<sup>85</sup>.

Le 12 février 1884, il adressait une longue lettre à son collègue d'Artins et, en dépit de l'en-tête *Mon cher Ami*, le ton n'était pas aux concessions : [...] *Je vois réapparaître avec peine cette question de la première communion qui m'a attiré, l'année dernière, des poursuites si malheureuse et si préjudiciables à ma santé. Vais-je encore voir recommencer la guerre et devrai-je gémir de ne pouvoir goûter la paix dans ma paroisse à cause de l'entêtement d'une femme qui prétend avoir raison de son curé ?*

*[...] Vous me demandez si je verrais un grave inconvénient à autoriser la petite Hogou à faire sa première communion à Artins ? Je pourrais vous retourner votre question, vous demander si vous verriez un inconvénient quelconque à ce qu'elle fit sa première communion dans sa paroisse, conformément au droit ; et dès lors quelle raison elle peut avoir pour demander à la faire dans une paroisse qui n'est pas la sienne ? Je suppose que vous aurez posé cette question à la mère ; car elle est trop obvie pour qu'elle vous ait échappé. C'est alors, sans doute, qu'elle vous aura représenté que « sa petite fille allait à l'école à Artins ». Belle raison en vérité ! [...]*

*Mais quoi ! Si je permettais à la petite Hogou, pourquoi ne permettrai-je pas à toutes ? Et dès lors, ne voyez-vous pas le grave inconvénient qui en résulterait ? Une partie de mes enfants étant ainsi soustraite à mes soins et à l'expression de mon dévouement, ne connaîtrait point la paternité de son curé. Or qui ne sait que c'est dans les soins et le dévouement dont nous entourons nos chers enfants pour cet acte si important de la vie, que se forment les liens de confiance, qui nous permettront d'agir plus tard, avec utilité, sur ces jeunes enfants ? Et on voudrait nous en faire perdre le bénéfice ?*

*Pour moi, je n'y consentirai jamais ; je sens que je suis père et je veux exercer ma paternité sur tous ; je sens que je suis mère, et que le Bon Dieu ne m'a pas donné des mamelles desséchées, c'est vous dire assez que j'éprouve le besoin de nourrir mes chers enfants du lait vivifiant de la divine charité de J.-C., afin, autant qu'il me sera possible, d'enfanter en eux ce Jésus Sauveur de nos âmes [...]*<sup>86</sup>.

Ce texte fait ressortir une fois de plus la sensibilité exacerbée de Joseph Beauchesne à ses domaines de pouvoir, moins par volonté de puissance ou intérêt matériel (encore que ce dernier soit probablement sous-jacent) que par le sens mystique de sa mission. Une autre hantise surgit, celle du complot :

*Mais il ne faudrait pas, pour que tout irait bien, que des têtes couronnées, soit curés, soit religieux, prissent parti contre nous pour nous créer des difficultés comme cela est arrivé l'année dernière à mon sujet. Le P. Dubray et le curé de Sougé n'ont rien épargné pour surprendre la bonne foi de*

<sup>85</sup> Ibid., 5 mai 1883.

<sup>86</sup> Dioc 41, 5 N, dossier de la paroisse d'Artins, 12 février 1884.

*Monseigneur et l'induire en erreur à mon sujet ; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'ils n'ont que trop bien réussi à surprendre sa bonne foi [...].*

*S'ensuivait une volée de bois vert pour le Père Dubray : Il devrait avant tout s'appliquer à être un bon religieux, respectant les décisions et l'autorité de l'Église ; pas plus libéral en politique qu'en religion ; je lui en ai peut-être entendu dire des bourdes grosses comme des maisons, ce qui ne procure guère la rectitude de son jugement. Qu'il se connaisse mieux lui-même et il reconnaîtra que le froc ne donne pas l'intelligence et le savoir à qui n'a pas reçu ces dons de Dieu. Qu'il cesse de prendre certains airs d'homme important qui ne lui conviennent pas. Qu'il se rappelle qu'il n'a pas encore reçu son diplôme de Docteur [...]<sup>87</sup>.*

### ***Le curé de Poncé***

*À Poncé, où se posait un problème du même ordre, les choses tournaient tout aussi mal. Le curé, malgré mon opposition, a passé outre et a livré ainsi mon autorité au mépris de la famille Garnier. Cette femme est la plus triste créature qu'on puisse imaginer, à ce point qu'aucun de ses voisins ne voudrait avoir de discussion avec elle, et c'est cette femme que M. le Curé de Poncé a pris sous sa protection [...].*

*La conséquence de tout cela, c'est que l'orgueilleuse femme Garnier foule aux pieds toutes les règles de la dignité, de la morale et de la conscience. Elle ne craint pas, la malheureuse, de conduire elle-même ses filles à la danse, aux veillées ; elle a même fait venir la danse chez elle, pour y recevoir des filles dont la fréquentation est un déshonneur pour les filles honnêtes [...]<sup>88</sup>.*

Il est significatif de relever l'opposition active de certaines villageoises, car les femmes jouaient un rôle essentiel dans la propagation des rumeurs et la fabrication des réputations, comme en témoigne un fait mineur rapporté par le curé de Couture :

*Il y a huit jours une Dame Compain, femme d'un conducteur d'étalons du Haras, m'est venue trouver à la sacristie, au moment où j'allais commencer mon catéchisme pour me demander si je voulais accepter son enfant ; ils étaient arrivés depuis quelques jours. Comme je lui demandais un témoignage d'assistance au catéchisme à Blois, voici cette femme qui se transforme en une véritable mitrailleuse à paroles, me menaçant d'écrire à Monseigneur l'Évêque, etc.*

*« Mais Madame, est-ce que je me refuse à recevoir votre enfant au catéchisme ? Pourquoi ces menaces ? Pourquoi vous emporter ainsi ? » Cet enfant est tout ce qu'on peut voir de plus triste au monde. Il nous a cassé une rosace à coups de pierres et il nous a fallu dépenser 46 F pour la réparer. Quand on voit arriver les Compain, c'est comme si on voyait arriver la peste. Son frère nous a aussi brisé une fenêtre l'année dernière. La mère, femme pleine d'orgueil, soutient ses enfants, les gâte.*

*[...] Cette femme ne m'a pas encore présenté d'attestation d'assistance au catéchisme, elle se contente de faire du bruit de cette affaire : et, comme toujours, les femmes qui sont au lavoir et qui ne connaissent de l'affaire que ce qu'en dit cette orgueilleuse, sont disposées à lui donner raison [...]<sup>89</sup>.*

Le lavoir, l'endroit où on lave le linge et où l'on salit les gens...

Malgré les efforts qu'il avait accomplis sur lui-même et en direction des autres, J. Beauchesne avait entraîné dans son sillage une réputation ; conservé un degré élevé d'intransigeance, donné trop de coups de pied dans les fourmilières. Plus il voulait faire montre de bienveillance (un véritable *leitmotiv* dans sa correspondance), plus les tracas et les fracas naissaient sous ses pas. Lui-même était conscient de cette situation paradoxale :

• Le missionnaire incompris : *Quoi donc ! Oublierait-on que j'ai succédé à un prêtre qui pendant 37 ans a gouverné cette paroisse avec un despotisme soutenu par des secours qu'il recevait de la Flotte, de Madame Mousseron la Mère, de la Poissonnière, et que lorsque je suis arrivé ici tous ces moyens m'ont fait défaut ; Madame Mousseron et Madame de La Rochebousseau mouraient ; M<sup>r</sup> Delahaye a fini par donner trois bons de pain et trois bons de viande. Le favoritisme avait dominé dans cette paroisse et Dieu sait combien ceux qui en étaient l'objet en étaient indignes. Tout, dans cette paroisse, était conduit par la faveur, la crainte, l'intérêt. Calculez combien de sacrilèges, combien d'hypocrisie ; combien dès lors il faut de prudence, de bienveillance et de bonté pour empêcher le*

---

<sup>87</sup> Ibid.

<sup>88</sup> Ibid.

<sup>89</sup> Ibid.

*tout d'éclater. Pour atteindre le but, je me suis efforcé de donner du cœur à tous et d'assaisonner la fermeté d'une très grande bonté et bienveillance pour tous [...]*<sup>90</sup>.

• *L'inaccessible sérénité : [...] Plus d'un peut-être aurait succombé sous tant de difficultés, et je suis encore debout ; je puis même ajouter que mon autorité, malgré le malheur des temps, s'y affermit dans l'estime de tous. Si je ne suis pas aimé de tous, cela ne peut être que d'un bien petit nombre [...].*

*Ce qui me peine pourtant, je ne vous le cacherai pas, c'est de voir que les préventions dont j'ai été trop longtemps l'objet sont toujours subsistantes. Que faut-il donc, grand Dieu !, pour les réduire à néant !*

*[...] Il y a sept ans que j'administre cette paroisse et que je romps à ce peuple le pain de la parole ; qu'on vienne l'interroger et il dira si j'ai jamais fait entendre une parole blessante. On m'a reproché bien des fois ma trop grande bonté ; mais je ne sache pas qu'on ait eu autre chose à me reprocher [...]. C'est assez vous dire que je suis peiné de bien des choses et combien j'ai habituellement l'âme malheureuse*<sup>91</sup>.

### ***Quand un « excellent homme » devient « fou furieux »...***

Le curé de Couture avait très vite rencontré, comme nous l'avons vu, des difficultés avec son conseil de fabrique. Il espéra y mettre fin en renouvelant certains membres. Ainsi, en mars 1880, il proposa *M. Mousseron de la Chaussée qui est bien certainement l'homme le plus digne et le plus honorable de ma paroisse.*

Quatre ans plus tard, son appréciation avait sensiblement évolué : *Dans les accusations portées contre moi, on me reprochait d'avoir blessé M. Mousseron ; le contraire est la vérité ; quelqu'un a été blessé, il est vrai, et d'une manière indigne et ce quelqu'un c'est moi. Ce Monsieur m'a traité avec moins d'égards qu'un de ses valets ; mais il a une particule devant son nom, je devais être coupable. Je proteste de toute mon âme contre une pareille accusation. La conduite de M. Mousseron a été inqualifiable sous tous les rapports, c'est le moins que je puisse dire et je suis prêt à le prouver [...]*<sup>92</sup>.



*Le château du Pin, propriété de la famille Mousseron, face à l'Île-Verte, haut-lieu ronsardien.*

Que s'était-il donc passé ? Au début, tout allait bien et c'était uniquement pour des raisons d'ordre tactique que ce notable n'était pas entré plus tôt dans le conseil de fabrique : *Jusqu'ici je n'avais point cherché à faire entrer cet excellent homme dans le conseil, de peur que cela ne fût obstacle à son élection dans le conseil municipal ; nous étions d'accord sous ce rapport avec Madame ; mais comme ce but n'a pu être atteint, je ne veux pas tarder davantage à lui faire cet honneur si bien mérité [...]*<sup>93</sup>.

<sup>90</sup> Ibid. Le château de la Flotte fait face au manoir de la Possonnière, sur la rive droite du Loir.

<sup>91</sup> Ibid.

<sup>92</sup> Ibid. La famille Mousseron habitait le beau manoir du Pin, qui règne sur le site de l'Isle-Verte. Elle l'occupait déjà pendant la Révolution et des prêtres réfractaires, dont le « crapaud de nuit », y trouvèrent refuge.

<sup>93</sup> Dioc 41, 75 N, 18 février 1880.

La lune de miel fut de courte durée et la pomme de discorde une fois encore la question des travaux du presbytère. Le 7 mai 1882, le conseil de fabrique se réunissait sous la présidence de Mousseron (qui avait donc pris du galon) :

*M. le Président [...] a mis sous les yeux du Conseil la délibération du Conseil municipal déclarant « que le presbytère est en parfait état de réparations et n'est pas dans l'état de dégradation reconnu par l'Architecte.*

*Qu'il y a seulement lieu à refaire quelques peintures et tapisseries.*

*Qu'enfin il a été fait récemment les réparations reconnues nécessaires, notamment à la toiture. »*

*Le Conseil de fabrique, après en avoir délibéré, se voit obligé de déclarer qu'il n'a été fait aucune réparation, ni changement à l'intérieur du presbytère et qu'il est demeuré dans l'état signalé par M. l'Architecte.*

*Il a cependant été fait un certain travail, ordonné par le conseil municipal, qui s'est empressé, après avoir reconnu l'état si grave de l'édifice, de faire poser quatre étriers aux blochets des fermes, pour les relier avec les jambes de force et en arrêter l'écartement [...]. On a également fait remettre quelques planches à l'escalier du premier.*

*[...] Le conseil de fabrique croit de son devoir de déclarer qu'il accepte entièrement le rapport de M. l'Architecte, ainsi que ses plans et devis et il prie avec instance M<sup>sr</sup> l'Évêque de bien vouloir intervenir auprès de M. le Préfet, afin d'obtenir que les travaux proposés soient exécutés aussitôt que les ressources de la Fabrique le permettront [...]*<sup>94</sup>.

Une contestation interne s'était élevée puisque, le mois suivant, Mousseron protestait auprès de « Monsieur le Grand Vicair » [l'abbé Venot] : *En vous retournant la copie de la délibération du conseil de fabrique que contenait votre lettre du 24 mai, j'ai l'honneur de vous informer qu'aucun des membres de ce conseil, à l'exception de M. le Curé, n'est partisan de la mise à exécution du plan de M. l'Architecte Chautard concernant le presbytère de Couture.*

*L'état actuel de la Caisse de la fabrique et ses revenus annuels nous interdisent absolument d'entreprendre de pareils travaux dont l'urgence ne nous paraît pas indispensable.*

*Je suis convaincu, M. le Grand Vicair, qu'une telle réunion du conseil serait inutile et qu'une délibération se terminant par les phrases que vous prenez la peine de m'indiquer dans votre lettre, ne serait pas adoptée [...]*<sup>95</sup>.

Le curé de Couture avait-il fait pression sur le conseil le 7 mai et enregistré une volte-face dans les jours suivants ? Tout indique qu'une rumeur hostile circulait dans le village, alimentée par les anticléricaux du conseil municipal, par des membres du conseil de fabrique peu désireux d'entrer en conflit ouvert avec une partie de la population. Pour sa part, Joseph Beauchesne était prêt pour un « bras de fer », mais celui qui aurait dû normalement l'épauler de sa double autorité de notable et de président du conseil de fabrique était passé dans le camp adverse avec armes et bagages. Le prêtre détaillait, dans une lettre à son évêque, l'attitude peu amène de Mousseron :

*Voici en substance les oppositions que j'ai rencontrées ; je ne puis, Monseigneur, vous les laisser ignorer :*

*« Les réparations à faire au presbytère, ainsi que celles à effectuer au clocher, excitent la rumeur publique ; dans cette situation des esprits je ne puis donner mon approbation à l'exécution des travaux » (M. Corcol, secrétaire). M. Chapeau, trésorier, déclare qu'en présence du refus du conseil municipal, il ne lui paraît pas possible de passer outre ; on ne peut pas se mettre en opposition avec lui.*

*Pour soutenir cette résistance, vient M. Mousseron de la Chaussée qui, je le dis à regret, avec une violence bien regrettable, sans écouter la raison, les convenances, le respect dû à ma personne, aveuglé par l'ignorance et une incapacité étrange, a bien pu tenir le langage que voici : « M. le Curé, vous vous récriez contre ce presbytère, mais M. le Curé doyen de xx (une paroisse d'Eure-et-Loir) s'est vu enlever une partie de son jardin ; son presbytère est dans un état tel que l'eau tombe de toutes parts ; il change son lit de place et il ne se plaint pas. Mais vos paroissiens sont tous moins bien logés que vous et ils s'en contentent. J'ai toujours vu ce presbytère en cet état et il est encore debout. S'il y fait froid vous y brûlerez du bois et vous le réchaufferez. » Comme je lui représentais*

<sup>94</sup> Ibid., 7 mai 1882.

<sup>95</sup> Ibid., 4 juin 1882.

que la cuisine dont tous les murs sont salpêtrés et d'une humidité si grande en hiver, était pernicieuse pour la santé, que les domestiques que j'ai eues depuis cinq ans ne cessaient de tousser pendant l'hiver, celle qu'avait M. Desmots et qui n'a pu rester avec moi qu'un an, et celle que j'ai maintenant, malgré que je lui aie livré la salle à manger pendant deux hivers ; il m'a répondu avec la même désinvolture : « Nannette y a passé de nombreuses années et elle a 70 ans, il paraît qu'on n'en meurt pas ». C'est possible, lui répliquai-je, mais elle est rongée de rhumatisme et à peu près incapable de gagner sa vie, et il y a plus de 15 ans qu'elle a dû quitter son service. « Ah ! Monsieur le Curé, il y a bien longtemps que c'est comme cela, vos prédécesseurs l'ont bien habité tel. Tout est à faire en ce moment, au clocher qu'on restaure, à l'église, avec des maisons d'école à construire, et c'est ce moment que vous choisissez pour proposer un travail qui coûtera 10 000 F. Mais les maisons d'école ne nous regardent pas et nous ne demandons rien à la commune, et puis 10 000 F, c'est votre appréciation. » [...] Et comme je cherchais à lui démontrer la gravité du mal dans les murs déchirés, [...] M. Mousseron répartit : « Ils sont encore debout. S'il y a danger que le presbytère vienne à tomber sur vous, oui, il faut y porter remède ». Ce cher Monsieur attaque tout, même la proposition d'établir des gouttières et d'assainir le bas des murs.

Mais ce qui aggrave la situation, ce sont les attaques personnelles. Si je représente que c'est avec raison que je réclame la mise en état de cette habitation, à cause du préjudice que ma santé en a reçu depuis cinq ans : « Mais M. le curé, c'est là de la personnalité ». Si je réplique en disant que je ne fais que défendre le rapport, les plans et devis de l'Architecte : « Mais l'architecte ne demande pas mieux que de grossir les travaux, il y trouve son profit. Il a fait ce que vous lui avez demandé. » [...]

Vous le comprendrez sans peine, M<sup>gr</sup>, je ne pouvais me rendre à d'aussi pauvres raisons ; aussi me suis-je entendu apostropher plusieurs fois, avec une violence bien malheureuse, et cela en présence des membres du conseil, par ces paroles : « Vous ne démordez pas de ce que vous voulez » [...] <sup>96</sup>.

Il semble que l'évêque ait pris en considération la version de J. Beauchesne et soit intervenu par lettre auprès de Mousseron : [...] Je suis convaincu que la lettre que Votre Grandeur a écrit à M. le Président amènera la rentrée de cette question et que, en s'appuyant sur le rapport de M. Chautard, et en maintenant fermement la nécessité d'exécuter les plans et devis qu'il a proposés, on finira par vaincre la résistance. Fermeté avec un peu d'eau bénite, voilà, je crois, le moyen de les amener à se rendre [...].

On ne peut s'empêcher d'admirer cette farouche obstination qui, au découragement fait succéder une volonté d'action renouvelée, dès que surgit le moindre indice favorable. Mais la partie n'était pas gagnée pour autant et, face au curé de Couture, l'opposition ne songeait pas à désarmer :

J'ignore ce que M. le Président de la Fabrique a répondu à la lettre de Votre Grandeur ; mais ce que je sais d'une bonne source, c'est qu'il n'a pas répondu dans le sens que vous pouviez espérer. Vous avez dû être étonné de voir qu'il méconnaît à ce point l'état de nos ressources fabriennes, d'oser dire que nous n'avons en caisse qu'une somme de 150 F. Après l'exposé de nos ressources, qui sont bien telles que j'ai eu l'honneur de vous les faire connaître, ainsi que je les lui ai démontrées plusieurs fois, il faut vraiment plus que de la mauvaise foi, il faut une passion d'opposition plus qu'ordinaire pour oser affirmer une fausseté aussi énorme [...]. Si j'avais à qualifier cet homme, je dirais que c'est un fou furieux. Quand il s'est mis une idée en tête il ne tient compte de rien, il n'écoute que sa passion. Il s'est fâché avec tous les membres de sa famille et des personnes que je connais tout particulièrement pour être d'une extrême convenance et modération [...] <sup>97</sup>.

Joseph Beauchesne n'avait vraiment pas eu la main heureuse. Qui plus est, il se sentit de nouveau trahi par sa hiérarchie. On se serait cru revenu à la veille des départs de Chitenay ou de Villethiou : [...] L'année dernière, quand j'ai vu Monseigneur accepter avec une facilité désespérante les accusations ineptes portées contre moi par le P. Dubray et le confrère de Sougé, j'ai senti peu à peu ma santé s'altérer et j'ai eu à lutter pendant plusieurs mois contre le mal moral qui était la cause de cet état.

Cette année, lorsque j'aurais dû être soutenu par Monseigneur, quelques paroles fermes eussent suffi ; j'ai rencontré dans les paroles de Sa Grandeur, et dans les égards et politesses si empressés

<sup>96</sup> Ibid., 12 mai 1882. Chapeau est probablement Champeau, dont il a déjà été question.

<sup>97</sup> Ibid., 13 juin 1882.

qu'il a eus pour M. Mousseron, la condamnation du but que je poursuis. M. Mousseron n'est plus aujourd'hui cet homme « despote », comme il le qualifiait si justement, devant moi, alors que je lui exposais les choses avec la plus parfaite et exacte vérité [...]. C'est la conspiration contre la raison qui l'emporte. Et Monseigneur s'en va disant que le curé de Couture se plaint sans raison de son presbytère ; que cependant ce presbytère est magnifique et, ajoute-t-il, « j'en ferais bien mon habitation ». Que Monseigneur daigne venir l'habiter pendant huit jours durant la bonne saison d'hiver ; nous verrons alors s'il en sera aussi charmé<sup>98</sup>.

### Ultimes combats

En 1885, l'opposition contre J. Beauchesne s'élargit et se radicalisa : MM. Haugou adjoint, Beucher, conseiller municipal et Jusseume membre du conseil de fabrique, se sont présentés à l'évêché au nom de tout le conseil municipal moins le maire et au nom, selon eux, de tous les habitants de Couture.

[...] Ils affirment que M. le Curé ne jouit, dans sa paroisse, d'aucune estime et d'aucune affection ; une pétition couverte de 260 signatures, c'est-à-dire de tous les électeurs, demanderait son changement si on le voulait.

Les femmes et les enfants se plaignent de sa manière de confesser. Des hommes malades refusent de l'appeler. La population devient de plus en plus indifférente ou irreligieuse à cause de lui [...]<sup>99</sup>.

Le curé de Couture se défendit en dénonçant, comme à l'accoutumée, la coterie de ses adversaires dont les effectifs gonflaient à vue d'œil : [...] N'eut-il pas été utile de la renseigner [Votre Grandeur] d'une manière plus explicite sur les hommes dont se compose le conseil ? Le plus grand nombre est d'une nullité et incapacité complète [...]. Le Maître Jusseume me disait, il y a trois ou quatre semaines : « Vous pouvez bien, avec ce qui vous restera, les travaux de l'église terminés, faire au presbytère les réparations les plus urgentes, personne ne vous dira rien. » Aujourd'hui, il est un des plus enragés opposants [...]. M. Delahaye est poussé par sa chère Mère et excité par un horloger nommé Beucher. C'est un esprit faux et qui sait se revêtir d'une certaine apparence de quasi-convenance, mais sous cette peau d'emprunt, il y a autre chose : je ne l'ai jamais vu une fois à la messe. Il y a aussi dans le conseil un nommé Allery, ancien maçon qui a, dit-on, trouvé moyen de faire fortune dans des travaux de démolition qu'il exécutait à la Poissonnière. Il vit maintenant grand seigneur. D'un orgueil peu ordinaire, il est d'une impiété non moins remarquable. « Nous pouvons bien nous passer de curé », disait-il devant moi, il y a cinq ans [...]<sup>100</sup>.

Dans la foulée et la suite de sa lettre, le curé de Couture n'hésitait pas à dicter à l'évêque ce qu'il pourrait répondre aux pétitionnaires : [...] M. votre curé avec une persévérance que rien n'a pu lasser, est parvenu à économiser, au prix de grands sacrifices, une somme de 4 600 F, avec laquelle la Fabrique a pu payer 1 000 F pour le clocher, 1 800 F pour la toiture et le plafond de l'église ; et avec le reste, elle fait exécuter en ce moment les travaux les plus urgents pour la conservation du presbytère [...].

M<sup>gr</sup> Laborde apprécia-t-il cette lettre ? Nous l'ignorons, mais elle était bien dans la manière de J. Beauchesne. Les chiffres avancés étaient probablement réels et illustraient une autre constante du curé de Couture : la capacité à mobiliser et à gérer des fonds pour parvenir à ses objectifs de bâtisseur ou d'aménageur.

Pendant l'été de 1886, Beauchesne enregistra un nouveau coup dur avec le décès du maire de Couture, un des rares notables locaux à lui être demeuré favorable, comme il s'en ouvrait au vicaire général : J'ai à vous faire part d'une perte qui m'est bien sensible ; M. Deschamps, maire de Couture, et mon soutien, est mort mercredi matin. Il s'était confessé le jeudi précédent avec de vrais sentiments de foi [...]. Je n'ai plus aucun appui humain ; Dieu seul est mon soutien et mon espérance. Elle n'est aucunement affaiblie<sup>101</sup>.

<sup>98</sup> Ibid., 29 juillet 1884.

<sup>99</sup> Ibid., 26 septembre 1885. Haugou peut être identifié avec Hogou qui voulait que sa fille fasse sa première communion à Artins.

<sup>100</sup> Ibid., 25 septembre 1885.

<sup>101</sup> Ibid., 31 juillet 1886.

Les élections municipales amenèrent un nouveau maire à la tête de la commune : Maître Jusseaume, le chef de file des gens *d'une nullité et d'une incapacité complète* ! Très vite donc, les hostilités reprirent et dès octobre le maire dénonçait le prêtre au préfet, à propos d'une de ses sources de revenu :

*[...] Ce dernier [Beauchesne] est arrivé à Couture il y a plus de huit ans. Dès la première année il a fait des dégâts importants dans la cour et le jardin du presbytère. Depuis cette époque ces dégâts ont considérablement augmenté. M. le curé s'est permis en effet d'ouvrir dans ce jardin une carrière de sable et cailloux qu'il vend à son profit.*

*[...] Je me suis présenté chez lui avant hier 10 courant, en ma qualité de maire nouvellement élu le 12 septembre dernier [...] et je lui ai défendu de continuer ces travaux de fouilles, lesquelles dépassent deux mètres de profondeur [...].*

*Monsieur le Curé m'a répondu qu'il savait ce qu'il avait à faire et que ni le Maire ni le Conseil municipal l'empêcheraient de faire ses volontés à ce sujet, attendu que son titre d'usufruitier lui donnait le droit de vendre sable et cailloux [...].*

*Il m'a fait observer que M. le Maire, mon prédécesseur, lui permettait de se livrer à ce travail. Je lui ai répondu qu'il n'était pas étonnant que cette permission lui ait été accordée puisque M. le Maire enlevait et conduisait dans ses propriétés la terre végétale provenant de ces fouilles. C'était là un moyen commode d'exploiter les moyens communaux<sup>102</sup>.*

Le curé de Couture, pour présenter sa défense, n'hésita pas à s'adresser directement à l'autorité civile, au préfet lui-même : *Je suis de ceux qui pensent qu'il est avantageux que les curés se mettent en relation directe avec l'Autorité civile ; c'est le moyen de se connaître et de s'entendre plus facilement. Un de mes confrères le disait devant moi : « allez droit à Monsieur le Préfet et vous n'aurez qu'à vous en féliciter ». J'ai suivi son conseil et je suis heureux de proclamer bien haut qu'il proclamait une vérité. Merci, Monsieur le Préfet, merci de l'esprit si rempli de sage équité qui anime votre administration.*

*Permettez-moi, Monsieur le Préfet, de profiter de cette occasion pour vous représenter que je pourrais bien avoir encore besoin, et peut-être dans un temps peu éloigné, de votre bienveillante autorité.*

*Afin de dégager le presbytère, qui se trouve trop enterré, en abaissant le terrain et par là-même de l'assainir, profitant de la circonstance des travaux qui allaient s'exécuter l'année dernière, et du besoin que nous avions de sable et de cailloux, j'ai entrepris de les faire extraire du terrain sis devant le presbytère [...]. À l'aide du travail que j'ai entrepris je trouve le moyen de faire disparaître la mauvaise couche de terre pierreuse et sableuse dans laquelle rien ne peut pousser [...].*

*La terre végétale que je trouve sur le terrain, je la reporte sur la partie laissée vide et au moyen de terres que je me procure d'ailleurs, je relève le terrain à la hauteur voulue.*

*Dimanche dernier, Monsieur le Maire est venu me défendre de continuer ce travail. Je lui ai répondu que je n'excédais pas mes droits d'usufruitier [...].*

*N'admettant pas les raisons que je lui opposais, il m'a déclaré, monsieur le Préfet, qu'il allait vous en écrire [...]<sup>103</sup>.*

Ce conflit n'eut pas le temps de dégénérer davantage.

Les multiples démêlés rencontrés par le curé de Couture étaient sources de bien des déboires, mais jusqu'aux derniers mois de son existence il conserva une étonnante vigueur sacerdotale. Ainsi, le 4 août 1885, il faisait une demande à son évêque pour établir dans sa paroisse une congrégation des Enfants de Marie. Sur ce plan au moins, il semble avoir connu quelques satisfactions :

*J'ai l'honneur de venir exposer à Votre Grandeur que la Congrégation des Enfants de Marie établie l'année dernière avec son autorisation dans cette paroisse me donne pleine satisfaction. Je crois, Monseigneur, qu'il serait bien désirable qu'elle fût affiliée à la Congrégation Primo Primaria de Rome et aussi à la Congrégation du Sacré-Cœur [...].*

*Les personnes qui s'intéressent au bien de la religion reconnaissent, ainsi que je l'ai constaté moi-même, que, malgré le malheur des temps, la pratique de la religion ne perd pas dans la paroisse. J'en bénis Dieu de tout cœur [...].*

<sup>102</sup> Ibid., 12 octobre 1886.

<sup>103</sup> Ibid., 13 octobre 1886.

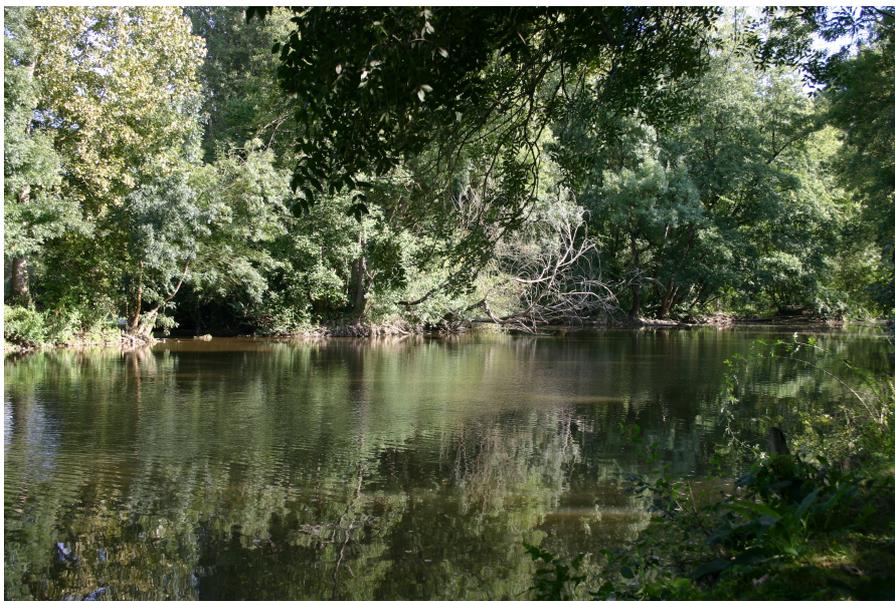
*Mes petites filles me donnent aussi une bien douce consolation ; chaque mois, et quelques fois plus souvent, elles font la sainte communion et je reconnais que Notre Seigneur fait son œuvre [...].*

*Plusieurs, parmi elles, désirent très vivement entrer dans la Congrégation des SS Anges, afin de se disposer à entrer, lorsqu'elles auront donné des preuves de leur solidité et de leur persévérance dans le bien et dans la pratique de la vertu, dans la Congrégation des Enfants de Marie [...]<sup>104</sup>.*

Ainsi, la congrégation des Enfants de Marie à Couture fut-elle la dernière initiative de Joseph Beauchesne dans l'ordre spirituel. Sa vie sacerdotale était bien placée sous le signe de la Vierge, pour le meilleur et pour le pire.

Le 8 février 1887, le maire de Couture écrivit laconiquement à l'évêque de Blois : *Nous avons perdu vendredi dernier M. Beauchesne notre desservant, et par suite de ce décès notre paroisse se trouve sans prêtre*<sup>105</sup>. Joseph Beauchesne avait soixante-sept ans.

## Conclusion



*Le Loir à Meslay...*

Né sur le bord du Loir, à Meslay, Joseph Beauchesne s'en vint mourir sur la même rive, une quarantaine de kilomètres en aval, là où Ronsard avait rêvé son éternité. La rivière coule aussi douce et sereine en un lieu que dans l'autre, mais la vie de notre obscur héros ne s'écoula pas à cette image : elle roula plutôt comme un fleuve sauvage, alternant des rapides où tout semble se briser et des hauts fonds assoupis et sans ressort.

Au terme de cette étude biographique consacrée à un humble prêtre du diocèse de Blois, que retenir ? Le destin de Joseph Beauchesne comporte, à l'évidence, deux catégories d'éléments :

.1. Un ensemble de caractères et de faits singuliers qui constituent la part de l'individu dans son unicité.

.2. Des comportements et des situations qui éclairent, de façon plus générale, le statut et le sort des prêtres en milieu rural, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans la première série, nous garderons en mémoire, car elle influence fortement la personnalité de J. Beauchesne, la distorsion entre le rêve avorté de la Compagnie de Jésus et la réalité vécue d'un modeste curé de campagne. Ses premières lettres ont le ton du *Génie du christianisme* de Chateaubriand, les dernières celui de *La Terre* de Zola... Aussi, la notion de vocation écorchée, écorchée vive, que nous avons associée au titre de cette étude, ne nous semble-t-elle pas excessive.

---

<sup>104</sup> Ibid., 10 mai 1886.

<sup>105</sup> Ibid.

Mais par des aspects essentiels, la vie de J. Beauchesne est aussi celle de nombreux prêtres ruraux de son temps :



... *Le Loir à Couture*

.1. La modestie des conditions d'existence : les revenus des desservants de campagne sont réduits, tout comme le confort de leur habitat. Les plaintes sur le mauvais état du presbytère ne sont pas l'apanage du curé de Couture. Ce qui n'empêche pas le prêtre de consacrer une part importante de ses ressources à l'embellissement du sanctuaire dont il a la charge spirituelle, allant jusqu'à mettre en péril son existence quotidienne et sa santé.

.2. Les édifices religieux (église, chapelle, presbytère et dépendances) ont abordé le XIX<sup>e</sup> siècle dans un état de délabrement souvent avancé ; ce qui explique, d'ailleurs, l'imposante vague de reconstructions partielles ou totales au cours des deux derniers tiers du siècle. Source d'innombrables problèmes avec d'autres groupes ou individus :

- Les élus de la commune, peu disposés à sacrifier des fonds trop importants au moment où d'autres constructions ou aménagements s'imposent : chemins, mairies, écoles... Sans compter que le courant anticlérical était de plus en plus infiltré dans leurs rangs, majoritaire ou minoritaire actif.

- Les paroissiens pouvaient être attachés à leur curé, mais beaucoup moins soucieux de son sort quotidien. Surtout si l'urgence des travaux mettait en concurrence la sécurité des fidèles dans l'église et la santé du prêtre dans son presbytère.

- Le conseil de fabrique, lieu de représentation et de pouvoir local dont la docilité n'était pas garantie au curé. Des groupes d'intérêts pouvaient s'y manifester, des ambitions personnelles s'y développer, des rivalités s'y exacerber. Aussi n'était-il pas rare de voir le prêtre lâché ou désavoué sur telle de ses initiatives.

.3. L'Église a mis en place un maillage serré de pouvoirs locaux, de longue date certes, ce qui n'empêchait pas des tensions et des frictions dignes du *Curé de Tours* de Balzac, entre les détenteurs de parcelles d'autorité, curés et chapelains :

- La présence d'un pèlerinage dynamique risquait de porter ombrage au curé de paroisse s'il n'en était pas le responsable.

- Le cumul des fonctions de chapelain et de desservant de paroisse n'était pas toujours facile à gérer, le moindre déséquilibre en faveur de l'un ou de l'autre des éléments étant générateur de conflits.

- Le pèlerinage était aussi, quelque part, la propriété des paroissiens qui le fréquentaient et de leurs curés. L'épisode de la statue de Villethiou en a donné l'exemple avec la véritable ligue d'une partie des prêtres du Vendômois contre le prêtre « sacrilège ».

- Certains actes essentiels de la vie religieuse (des communions en particulier) occasionnaient des litiges entre prêtres de paroisses voisines. Il en allait de leur autorité spirituelle au premier chef, mais

l'enjeu matériel ne saurait être inexistant : la moindre hémorragie de fidèles avait ses effets négatifs sur le casuel et la caisse de la fabrique.

.4. Les rapports des prêtres avec leur hiérarchie, en particulier l'évêque et le vicaire général, étaient complexes. Le tempérament et les comportements de Joseph Beauchesne amplifiaient cette complexité : ses nombreux démêlés l'obligeaient à se justifier ou à se disculper, d'où une abondante correspondance ; mais pour être extrême, le cas n'est pas unique : de nombreux dossiers paroissiaux regorgent de lettres de prêtres à leur évêque.

Les relations de J. Beauchesne avec ses évêques successifs (il y en eut trois) furent du type père/fils, surtout avec M<sup>gr</sup> Fabre des Essarts. Elles associaient une profonde déférence à des sentiments d'incompréhension – l'évêque ne me soutient pas –, d'agacement – il n'a qu'à venir vivre dans mon presbytère, il verra bien –, de révolte même – il me trahit en applaudissant mes ennemis –, le tout à fleur de sensibilité. D'autres correspondances, comme celle de l'abbé Blanchard, curé de Souday<sup>106</sup>, montrent bien la position de confident qu'avait l'évêque pour de nombreux prêtres, isolés dans leur cure de campagne.

.5. La spiritualité catholique était diverse dans son contenu et ses manifestations, surtout si un pèlerinage était en cause. Beaucoup de fidèles étaient attachés à l'objet miraculeux, statue par exemple, indépendamment de toute considération esthétique. Que quelqu'un osât y toucher et la révolte grondait : le phénomène n'est pas nouveau au XIX<sup>e</sup> siècle et les conflits relatifs à l'élimination de statues « indécentes » ou de reliques douteuses émaillent tout le cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Le scandale touchait à son comble lorsque l'« iconoclaste » était un prêtre ! Même s'il avait agi, lui aussi, au nom d'une profonde religiosité, voulant par une statue neuve et belle – selon le goût du temps – glorifier la sainteté. Ici encore, l'incident fut extrême, mais combien de curés de campagne exprimaient leur désarroi devant la foi simple et fruste de leurs paroissiens, dénonçaient des croyances assimilées à la superstition, les « désordres » des fêtes patronales, désavouaient une relation trop utilitaire avec la divinité, qu'ils jugeaient aux antipodes de leur éthique spirituelle.

Reprenant notre image des premiers pas de cette étude, Joseph Beauchesne est bien le « curé de campagne inconnu du XIX<sup>e</sup> siècle » car, à l'arrière-plan de son destin personnel, émergent des traits fondamentaux de la vie de ses confrères, dispersés et dissimulés à l'ombre des clochers de village.

---

<sup>106</sup> Cf. LOISEL (J.-J.), *Le Moblot du Christ. Un curé du Perche sous la Troisième République*, Rémalard, Éd. Fédération des Amis du Perche, 2005.

## SOMMAIRE

« À peine ma tige était sortie du rocher qu'elle fut battue du vent » (Chateaubriand)

Le rêve jésuite

Chitenay ou le « ministère ordinaire »

Au « purgatoire » du Temple

Villethiou : grandeur et décadence d'un chapelain

Coup de fouet au pèlerinage

Rivalités ecclésiastiques

Le temps de la contestation

Action de grâce ou coup de grâce ?

Couture : les tribulations d'un curé de campagne

Villethiou, toujours Villethiou

Le coup de pied dans la fourmilière

Cruel dilemme : la santé du curé ou la sécurité des paroissiens

L'ennemi est partout

*Les religieuses de Ruillé*

*Le curé d'Artins*

*Le curé de Poncé*

*Quand un « excellent homme » devient « fou furieux »*

Ultimes combats

---

## LICENCE

Joseph, Auguste, Alexandre Beauchesne de Jean-Jacques Loisel est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transcrit](#).

L'oeuvre est disponible sur [www.vendomois.fr](http://www.vendomois.fr).